



La Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) : histoire et principes fondamentaux



© UNICEF

OBJECTIFS

- Connaître les étapes et les dates importantes de l'histoire des droits de l'enfant
- Savoir ce qu'est la CIDE

DOCUMENTS PROPOSÉS



DOCUMENT 1
L'ONU



DOCUMENT 2
L'histoire des droits de l'enfant



DOCUMENT 3
Exposition pour les 20 ans de La Convention internationale des droits de l'enfant.



DOCUMENT 4
Portrait de Janusz Korczak



DOCUMENT 5
La Convention internationale des droits de l'enfant
[lien Internet](#)



DOCUMENT COMPLÉMENTAIRE
(non fourni)
Une carte mondiale de la population

Les droits de l'enfant : un concept récent

Jusqu'à une période très récente, la place des enfants dans la société était différente. Le mot « enfant » vient du latin « infans » qui signifie « celui qui ne parle pas ». Pendant des siècles, les enfants ont été exploités, abandonnés ou vendus. Même en Europe, les enfants de 5 à 6 ans travaillaient durement. La prise de conscience internationale date du XIX^e siècle en France et en Angleterre où les premières lois contre le travail des enfants ont été votées. Toutefois, il faudra attendre le XX^e siècle pour que **l'enfant soit considéré comme un être à part entière.**

Dr Janusz Korczak (1878-1942) : le père des droits de l'enfant

Janusz Korczak était médecin-pédiatre, ami des enfants et écrivain. Il fut le premier au début des années 1920 à affirmer que les enfants avaient des droits spécifiques et

à demander pour eux une charte de la Société des Nations. Il faudra attendre 1959 pour que soit adoptée la Déclaration des droits de l'enfant, puis le 20 novembre 1989 pour que soit adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies **la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE)**, très inspirée par les idées de Janusz Korczak.

Savoir ce qu'est la CIDE

La CIDE pose une nouvelle conception de l'enfant : elle reconnaît que les enfants ont des besoins spécifiques et elle prône l'intérêt supérieur de l'enfant. Elle complète donc la Déclaration des droits de l'homme, en tenant compte de la spécificité des enfants. La CIDE définit l'enfant comme « tout individu de moins de 18 ans » et lui reconnaît des droits inaliénables. C'est le traité international le plus ratifié (par 193 pays), il a force de loi. Les États doivent soumettre au **Comité des droits de l'enfant** qui siège à Genève, un rapport sur la mise en œuvre de ces droits dans les 2 ans suivant la ratification de la Convention, puis tous les 5 ans. **Cette convention est universelle.** Elle concerne tous les enfants du monde, dans tous les pays, quelles que soient les situations où ils se trouvent. Elle comprend 54 articles présentant les droits de l'enfant et la manière de les faire respecter.

La CIDE : principes et droits

Les besoins spécifiques des enfants reposent sur **4 grands principes : la non-discrimination, l'intérêt supérieur de l'enfant, sa survie et son développement et sa participation.** Tous les droits de la CIDE sont d'égale importance. Cinq droits sont expliqués dans ce dossier pédagogique, car ils doivent être connus des élèves : le droit à l'identité, le droit à la santé, le droit à l'éducation, le droit à la protection et le droit à la participation.



1 Introduction

- Introduisez le thème du dossier : Qu'est-ce que la CIDE ?
- Écrivez le sigle CIDE au tableau et demandez aux élèves s'ils savent ce qu'il signifie.
- Donnez la réponse et passez à la phase de découverte.

2 Découverte : Qu'est-ce que la CIDE ? Pourquoi a-t-elle été créée ?

DOCUMENTS 1, 2, 3, 4 et carte mondiale de la population

- Affichez/distribuez la carte mondiale de la population.
- Indiquez le nombre total d'habitants dans le monde (plus de 6 milliards) et le nombre d'enfants (2,5 milliards), montrez les parties du monde les plus peuplées et montrez les régions les plus riches dans lesquelles les enfants vivent, pour la plupart « normalement ».
- Montrez les régions dans lesquelles la guerre et une extrême pauvreté sévissent.
- Affichez/distribuez les 4 documents et demandez aux élèves de les observer.
- Commentez-les collectivement et à l'oral en utilisant des questions/réponses.

DOCUMENT 1

Que représente la photographie ? *Le siège de l'ONU.* Qu'est-ce que l'ONU ? Quand a-t-elle été créée et pourquoi ? *Organisation des Nations unies, créée après la 2^e Guerre mondiale pour essayer de trouver des réponses aux problèmes qui se posent dans le monde et éviter les conflits entre pays.*

DOCUMENT 2 et 3

- Demandez aux élèves s'ils connaissent les droits de l'enfant.
- Expliquez aux élèves que les droits de l'enfant sont récents, que la CIDE n'existait pas lorsque certains de leurs grands-parents sont nés.

DOCUMENT 4

- Expliquez, si la question n'a pas été traitée, ce que furent les camps de concentration.

3 Application Exercice 1

- Distribuez la fiche d'exercices aux élèves et demandez-leur de faire l'exercice 1.
- Affichez/distribuez les documents nécessaires.
- Les élèves se verront confier la recherche des réponses par petits groupes en s'appuyant sur les informations contenues dans les différents documents proposés.

DOCUMENTS 2 ET 5

- Diffusez le film et incitez les élèves à l'écoute attentive.
- Organisez un débat autour de la question suivante : Les enfants sont-ils toujours allés à l'école en France ?
- Expliquez que, même en Europe, les enfants travaillaient dans les champs, les usines et les mines jusqu'à la fin du XIX^e siècle. Dire que les premières lois sur le travail des enfants datent de 1841 : interdiction du travail des enfants de moins de 8 ans en France. Il était donc important que les États se mobilisent pour les protéger.
- Écrivez au tableau : la date d'adoption de la CIDE, le nombre d'États qui l'ont ratifiée, et le nom de Janusz Korczak.

Cycle 3

DOCUMENTS 2 ET 4

- Faites chercher la définition d'un « enfant » dans le dictionnaire et comparez-la à celle de la CIDE.

4 Correction

- Mise en commun à l'oral des réponses par l'enseignant.
- Synthèse des réponses au tableau par l'enseignant.
- N'hésitez pas à faire chercher les réponses dans les documents précédemment consultés en guise de correction.

5 Synthèse

Ce que les élèves doivent retenir :

On considère que le Dr Janusk Korczak est le père des droits de l'enfant. Ses travaux ont influencé la CIDE qui apporte une nouvelle conception de l'enfant. Elle appelle « enfant » tout individu de moins de 18 ans et elle lui reconnaît des droits et des responsabilités en fonction de son âge et de sa maturité. C'est le 20 novembre 1989 que la CIDE a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies. C'est le traité international le plus ratifié par 193 États, il a force de loi.

6 Découverte : Que contient la CIDE ?

DOCUMENT 3

- Demandez aux enfants de citer des droits de l'enfant.
- Écrivez leurs réponses au tableau, puis faites lire le document 3 collectivement pour vérifier les hypothèses.
- Expliquez les expressions « non-discrimination » et « intérêt supérieur de l'enfant ».

7 Application Exercices 2 et 3

DOCUMENT 3

- Distribuez la fiche d'exercices aux élèves et demandez-leur de faire l'exercice 2, puis l'exercice 3.
- Affichez/distribuez le document 3.
- Les élèves se verront confier la recherche des réponses par petits groupes en s'appuyant sur les informations contenues dans les différents documents proposés.

8 Correction

Voir étape 4.

9 Synthèse

Ce que les élèves doivent retenir :

La CIDE est universelle. Elle concerne tous les enfants du monde, dans tous les pays. Elle comprend 54 articles présentant les droits de l'enfant et repose sur 4 principes fondamentaux : la non-discrimination, l'intérêt supérieur de l'enfant, sa survie et son développement et sa participation. Tous les droits de la CIDE sont d'égale importance. Il y en a 5 que les élèves doivent bien connaître : le droit à l'identité, le droit à la santé, le droit à l'éducation, le droit à la protection et le droit à la participation.

Cycle 2



La Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) : histoire et principes fondamentaux

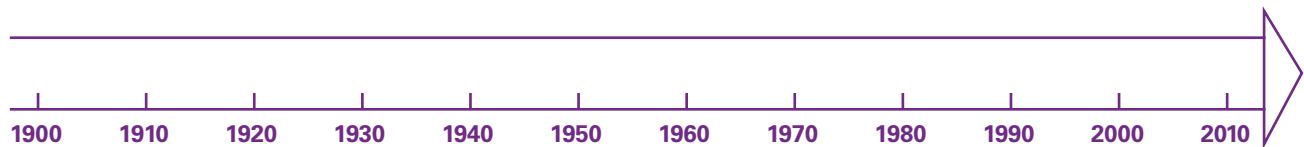


Exercice 1

À l'aide des documents 2 et 5, réponds aux questions suivantes.

- Cycle 2** 1 En quelle année la **CIDE** a-t-elle été adoptée? _____
- 2 Comment s'appelait le médecin pédiatre qui l'a inspirée? _____
- 3 Combien de pays ont **ratifié** la CIDE? _____
- 4 Comment vivaient les enfants européens au XIX^e siècle? _____

Cycle 3 5 À l'aide du document 2, complète la frise historique suivante avec les dates importantes de l'histoire des droits de l'enfant.



Cycle 3 6 À l'aide du document 4, complète la biographie de Janusz Korczak.

Année de naissance : _____

Nationalité : _____

Profession : _____

Que souhaitait-il concernant les enfants? _____

Qu'avait-il créé pour les enfants? _____

En quelle année et pourquoi est-il mort? _____



Exercice 2

Cycle
2

- 1 Associe chaque dessin à la phrase qui lui correspond. Entoure ensuite en vert celles qui correspondent au droit à l'identité, en jaune celles au droit à la santé, en bleu au droit à l'éducation, en rouge au droit à la protection, en orange au droit à la participation.



- J'ai le droit d'avoir un nom et une nationalité.



- J'ai le droit d'être écouté par les adultes et de donner mon avis sur les choses qui me concernent.



- J'ai le droit d'avoir une alimentation suffisante et équilibrée.



- J'ai le droit d'être protégé contre les maladies et d'être soigné.



- J'ai le droit d'aller à l'école.



- J'ai le droit d'être protégé contre la violence et l'exploitation.



- J'ai le droit de ne pas faire la guerre, ni de la subir.



- J'ai le droit d'avoir un refuge, d'être secouru.



- J'ai le droit d'avoir une famille, d'être entouré et aimé.



- J'ai le droit de jouer, danser, chanter.

- J'ai le droit à la liberté de pensée et de religion.

Cycle
3

- 2 Complète le texte suivant à l'aide des mots suivants : quatre – spécifiques – intérêt – non-discrimination – participation – développement.

La CIDE reconnaît aux enfants des besoins _____ qui reposent sur _____ grands principes : la _____, l'_____ supérieur de l'enfant, la survie et le _____ de l'enfant, la _____.

VOCABULAIRE

CIDE : Convention internationale des droits de l'enfant.

Ratifier : acte par lequel un État s'engage juridiquement à respecter un texte de loi et à mettre ses lois en conformité avec lui. ≠ Signer : engagement moral.

RETIENS BIEN !

C'est le 20 novembre 1989 que la Convention internationale des droits de l'enfant a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies. Elle est universelle : concerne tous les enfants du monde, dans tous les pays. Elle reconnaît à l'enfant des droits spécifiques comme le droit à l'identité, le droit à la santé, le droit à l'éducation, le droit à la protection et le droit à la participation.



Exercice 3

cycles
2-3**1** À l'aide du document 3, place les phrases (les n°) dans la colonne correspondante.

- 1/ J'ai le droit d'avoir un nom et une nationalité
- 2/ J'ai le droit d'être écouté par les adultes et de donner mon avis sur les choses qui me concernent.
- 3/ J'ai le droit d'avoir une alimentation suffisante et équilibrée.
- 4/ J'ai le droit d'être protégé contre les maladies et d'être soigné.
- 5/ J'ai le droit d'aller à l'école.
- 6/ J'ai le droit d'être protégé contre la violence et l'exploitation.
- 7/ J'ai le droit de ne pas faire la guerre, ni de la subir.
- 8/ J'ai le droit d'avoir un refuge, d'être secouru.
- 9/ J'ai le droit d'avoir une famille, d'être entouré et aimé.
- 10/ J'ai le droit de jouer, danser, chanter.
- 11/ J'ai le droit à la liberté de pensée et de religion.

droit à l'identité	droit à la santé	droit à l'éducation	droit à la protection	droit à la participation

cycles
2-3**2** Trouve le mot manquant aux 4 grands principes de la CIDE.

L'intérêt _____ de l'enfant.

La _____ discrimination.

La _____ et le développement.

Le droit d'être écouté, de donner son avis : la _____.

La Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) : histoire et principes fondamentaux



DOCUMENT 1
L'ONU



DOCUMENT 2
L'histoire des droits de l'enfant



DOCUMENT 3
Exposition pour les 20 ans de La Convention internationale des droits de l'enfant



DOCUMENT 4
Portrait de Janusz Korczak



DOCUMENT 5
La Convention internationale des droits de l'enfant a 20 ans
[Lien Internet](#)



DOCUMENT COMPLÉMENTAIRE
(non fourni)
Une carte mondiale de la population



© UNICEF/Rother

Document 1

L'ONU



© UNICEF/Markisz

Document 4

Portrait de Janusz Korczak

DOCTEUR JANUSZ KORCZAK (1878-1942)

Janusz Korczak, Henryk Goldszmit de son vrai nom, était, en Pologne, avant la Seconde Guerre mondiale, l'une des personnalités scientifiques les plus en vue et les plus respectées.

Ami des enfants, médecin-pédiatre et écrivain, il a œuvré, dès le début du XX^e siècle, à une refonte complète de l'éducation et du statut de l'enfant, privilégiant la sauvegarde et le respect absolu de l'enfance. Il fut le premier à affirmer, dans les années 20, les droits spécifiques des enfants et à réclamer pour eux une Charte de la Société des Nations. Ses idées ont beaucoup inspiré la Convention internationale des droits de l'enfant. En 1942, il refuse d'abandonner les pensionnaires des orphelinats qu'il a créés arrêtés par la Gestapo, et les suit au camp de Treblinka, où il est tué avec eux.

La CIDE : histoire et principes fondamentaux

DOCUMENTS PROPOSÉS / FICHE 1

Document 2

L'histoire des droits de l'enfant



© UNICEF France / www.unicef.fr/rubrique « Education »

Document 3

Exposition pour les 20 ans de La Convention internationale des droits de l'enfant

La Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE)

C'est un traité universel pour les droits de tous les enfants du monde. Un cadre juridique commun qui engage les Etats signataires. Le traité novateur, l'enfant est un individu à part entière. Il possède des droits civils, politiques, économiques, sociaux, culturels et juridiques.

En 54 articles qui prennent aussi en compte les besoins spécifiques des pays en développement. En 2000, deux protocoles facultatifs sont ajoutés et protègent les enfants des conflits armés et de l'exploitation sexuelle.

Avec 4 principes fondamentaux :

- la non-discrimination
- l'intérêt supérieur de l'enfant
- le droit de vivre, de survivre et de se développer
- le respect des opinions de l'enfant

C'est une obligation contraignante pour les Etats signataires qui doivent la traduire dans leur droit national.

Haïtner la Convention c'est :

- répondre de ces engagements devant la communauté
- pour un rôle responsable dans un système de solidarité internationale
- 193 Etats ont ratifié depuis que l'ONU l'a adoptée à l'unanimité le 20 novembre 1989, excepté la Somalie et les Etats-Unis qui ne l'ont pas ratifiée.

Le traité international relatif aux droits de l'homme le plus ratifié au monde.

-
- une convention pour tous**
- 1 La santé
 - 2 Une identité
 - 3 La protection contre la guerre et la privation de liberté
 - 4 L'éducation
 - 5 La famille
 - 6 Les loisirs
 - 7 La protection contre le travail des enfants
 - 8 La protection contre l'exploitation sexuelle et les mauvais traitements
 - 9 La protection contre le racisme et toutes formes de discrimination
 - 10 La liberté d'opinion et d'expression



La Convention internationale des droits de l'enfant : application dans le monde et en France

OBJECTIFS

- Connaître le rôle et les actions de l'Unicef dans le monde
- Connaître le rôle et les priorités de l'Unicef en France

DOCUMENTS PROPOSÉS



DOCUMENT 1

La Convention internationale des droits de l'enfant à 20 ans

[Lien Internet](#)



DOCUMENT 2

Exposition pour les 20 ans de La Convention internationale des droits de l'enfant



DOCUMENT 3

L'Unicef, la CIDE et le Comité des droits de l'enfant



DOCUMENT 4

Les droits de l'enfant : chiffres et statistiques en France

Qu'est-ce que l'Unicef ?

L'Unicef a été créé en 1946 pour porter assistance aux enfants touchés par la Seconde Guerre mondiale. C'est la seule agence des Nations unies consacrée uniquement à l'enfance. L'article 45 de la Convention internationale des droits de l'enfant énonce que : « L'Unicef est juridiquement tenu de promouvoir et de veiller au respect des droits de l'enfant ». Il mène des actions de plaidoyer pour sensibiliser les États et le grand public. Il coopère avec d'autres associations internationales ou locales pour mettre en place ses programmes. L'Unicef intervient dans plus de 150 pays en leur apportant son soutien en matière de santé, d'éducation, de protection...

Le Comité des droits de l'enfant

Il a été instauré en 1991. Il se compose de 18 experts internationaux élus pour 4 ans. Il est chargé de veiller à l'application de la CIDE.

Chaque État partie (ayant ratifié la CIDE) lui remet un rapport sur la situation des enfants dans son pays 2 ans après avoir ratifié la CIDE, puis tous les 5 ans. La Comité

examine et commente ces rapports; il suit les progrès accomplis et il encourage les États à prendre des mesures spécifiques pour les enfants. Il remet tous les 2 ans un rapport à l'Assemblée générale des Nations unies.

Comment la CIDE s'applique-t-elle en France ?

La France est le 2^e pays à avoir ratifié la CIDE après la Suède en août 1990. La Convention est entrée en vigueur le 6 septembre 1990.

Les parlementaires ont déposé une proposition de loi pour faire du 20 novembre, date anniversaire de la CIDE, une journée des droits de l'enfant comme c'est le cas dans de nombreux pays.

En 2000, une institution d'État a été créée pour intervenir en faveur des enfants dont les droits ne sont pas respectés : le Défenseur des enfants. Il y a un « défenseur des enfants » dans plusieurs dizaines d'États dans le monde. Mais en France, cette institution est remise en question depuis 2009 et pourrait être amenée à disparaître.

L'Unicef assiste le Comité des droits de l'enfant en participant à son expertise grâce à la publication de rapports précis et chiffrés sur la situation des enfants.

Quel sont les priorités de l'Unicef en France ?

En France, l'Unicef a deux missions :

- informer le public sur la façon dont les enfants vivent dans le monde;
- collecter des fonds permettant de mettre en oeuvre les programmes de l'Unicef dans les pays en développement.

L'Unicef est impliqué dans plusieurs domaines en France :

- La justice des mineurs.
- Les mineurs étrangers isolés (4000 à 6000 personnes).
- La scolarisation des enfants handicapés : 20000 à 40000 enfants en situation de handicap ne seraient pas encore scolarisés.
- L'aide médico-psychologique apportée aux jeunes.
- La maltraitance : 450000 enfants par an nécessitent une prise en charge par les services de l'aide sociale à l'enfance; il y a 19000 cas de maltraitance signalés dans notre pays chaque année.



1 Introduction

- Introduisez le thème du dossier : quels sont les moyens de faire appliquer la CIDE et quels sont les organismes/organisations/associations qui s'en chargent ? Expliquez les termes organismes/organisations/associations.

2 Découverte : comment s'assurer que les pays signataires de la CIDE appliquent ces droits ?

DOCUMENT 1

- Diffusez la vidéo sur les droits de l'enfant.

DOCUMENT 2

- Oralement et collectivement, faites rappeler aux élèves les droits principaux et les principes fondamentaux de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE). Notez leurs réponses au tableau. Utilisez le document 2 pour faire vérifier les réponses par un groupe d'enfants (3 ou 4). Complétez et corrigez la liste si nécessaire.

DOCUMENT 3

- Distribuez ensuite le document 3. Faites lire à voix haute, expliquez si besoin le sens des mots incompris.

3 Application Exercice 1

- Distribuez la fiche d'exercices aux élèves et demandez-leur de faire l'exercice 1.
- Affichez/distribuez les documents nécessaires.

Cycle 3

DOCUMENT 3 ET 4 : TRAVAIL INDIVIDUEL

- 1/ À l'aide du document 3, répondre par une phrase aux questions de compréhension de texte posées.
- 2/ À l'aide du document 4, compléter le texte à trous.

Cycle 2

DOCUMENT 3 : TRAVAIL INDIVIDUEL

- 3/ À l'aide du document 3, répondre par vrai ou faux aux questions posées.

4 Correction

- Interrogez les élèves. Quelles réponses ont-ils données ? Apportez les corrections nécessaires et les précisions utiles, écrivez-les au tableau.

5 Synthèse

Ce que les élèves doivent retenir :

L'Unicef est la seule agence des Nations unies spécifiquement consacrée à l'enfance. Dans la Convention internationale des droits de l'enfant, l'Unicef est cité comme l'organisation chargée de veiller au respect des droits de l'enfant.

L'Unicef agit partout dans le monde (dans plus de 150 pays), surtout dans les pays les plus pauvres, pour faire respecter les droits des enfants : le droit d'être soigné, le droit de manger suffisamment pour grandir en bonne

santé, le droit d'être protégé contre la violence, le droit de ne pas faire la guerre, le droit d'aller à l'école...

Même si des progrès notables ont été enregistrés dans différents domaines, les droits de l'enfant ne sont toujours pas respectés dans de nombreux pays ! Il reste donc des progrès à faire pour l'identité, l'éducation, la santé, la protection et la participation des enfants.

6 Découverte : quelle est la situation en France et quel est le rôle de l'Unicef en France ?

- Organisez un débat à partir de la question suivante : pensez-vous que les droits de l'enfant sont respectés en France ?
- Donnez le rôle de « maître de la parole » à un enfant, rappelez qu'il faut lever le doigt pour s'exprimer et attendre que le maître de la parole nous invite à parler.

DOCUMENT 4

- Après une quinzaine de minutes, proposez aux enfants de cycle 3 de relire le document 4 ; pour les enfants de cycle 2, vous leur lirez le document sans insister sur les chiffres. Vous pouvez conclure en disant que la situation des enfants en France est globalement bonne, mais qu'il y a encore des domaines où il faut faire des progrès.

7 Application Exercice 2

- Distribuez la fiche d'exercices aux élèves et demandez-leur de faire l'exercice 2.
- Affichez/distribuez les documents nécessaires.

Cycle 3

TOUS LES DOCUMENTS

- 1/ Exercice de réflexion et d'écriture. Penses-tu que le droit à l'éducation est assuré pour tous les enfants dans notre pays ? Explique ton avis dans un texte d'une dizaine de lignes.
- 2/ À l'aide de l'ensemble des documents, répondre aux questions.

Cycle 2

DOCUMENT 3 ET 4

- 3/ Répondre aux questions.
- 4/ Compléter le tableau à l'aide du document 4.

8 Correction

- Interrogez les élèves.
- Quelles réponses ont-ils données ? Apportez les corrections nécessaires et les précisions utiles, écrivez-les au tableau.

9 Correction

Ce que les élèves doivent retenir :

L'Unicef est une agence des Nations unies. Son rôle est de promouvoir et veiller au respect des droits de l'enfant. Elle intervient dans plus de 150 pays dont la France où elle s'implique dans plusieurs domaines :

- La situation des mineurs isolés étrangers
- La justice des mineurs
- La scolarisation des enfants handicapés
- L'aide médico-psychologique
- La maltraitance



La Convention internationale des droits de l'enfant : application dans le monde et en France



Exercice 1

Cycle 3

1 À l'aide des documents 3 et 4, réponds par une phrase aux questions suivantes.

Comment s'appelle l'agence des Nations unies chargée de veiller au respect des droits de l'enfant ?

Quel est le rôle du Comité des droits de l'enfant ?

Comment les 18 membres du Comité des droits de l'enfant sont-ils choisis ?

À quel moment les États qui ont ratifié la CIDE doivent-ils remettre un rapport au Comité des droits de l'enfant ?

Dans quels domaines, l'Unicef intervient-il dans les différents pays ?

Quel est le but des actions de l'Unicef ?

Comment l'Unicef assiste-t-il le Comité des droits de l'enfant ?

Cycle 3

2 À l'aide du document 4, complète le texte suivant.

La CIDE a été adoptée en _____. La situation des _____ dans le monde a progressé depuis cette date, mais il reste encore beaucoup à faire. En effet, le droit à l'_____ ne peut être respecté pour les 51 millions d'enfants dont la _____ n'a pas été déclarée. Beaucoup de progrès restent à faire dans le domaine de la _____ car trop d'enfants meurent chaque jour de _____ et de _____. La situation des enfants sera meilleure lorsqu'ils seront tous scolarisés. Actuellement, 100 _____ d'enfants ne le sont pas. La situation des _____ est encore plus préoccupante. Le droit à la _____ est bafoué pour 158 millions d'enfants entre 5 et 14 ans qui _____ et pour tous ceux qui sont enrôlés comme _____. Quant au droit à la _____ qui commence à être en place dans les pays les plus riches, il n'est pas encore appliqué partout ! L'importance de l'_____ et de son action reste aujourd'hui capitale.



3 À l'aide du document 3, réponds par vrai (V) ou faux (F) aux affirmations suivantes.

- L'Unicef doit veiller aux droits de l'enfant.
- Le Comité des droits de l'enfant surveille l'application de la CIDE.
- Les États doivent remettre un rapport sur la situation des enfants tous les ans.
- Il n'y a pas de mesures spécifiques à prendre pour les enfants.
- L'Unicef intervient dans plus de 150 pays.
- L'Unicef sensibilise les États et le grand public à la situation des enfants.
- L'Unicef n'assiste pas le Comité des droits de l'enfant.
- Le but de l'Unicef est la reconnaissance et le respect des droits de l'enfant.

Exercice 2

1 Penses-tu que le droit à l'éducation est assuré pour tous les enfants dans notre pays ? Explique ton avis dans un texte d'une dizaine de lignes.

2 À l'aide de l'ensemble des documents réponds aux questions suivantes.

- Quand la France a-t-elle ratifié la CIDE ?
- L'Unicef est-il présent en France ?
- Qu'est-ce que le « Défenseur des enfants » ?
- Dans quels domaines l'Unicef intervient-il principalement dans notre pays ?
- Peux-tu dire pourquoi il faut aussi en France veiller et améliorer le droit à la protection ? Tu peux t'aider du tableau (document 4).
- Quelles mesures la France a-t-elle mises en place pour assurer le droit à la participation des enfants ?
- Qu'appelle-t-on les « mineurs étrangers isolés » ?

RETIENS BIEN !

L'Unicef est la seule agence des Nations unies spécifiquement consacrée à l'enfance. Dans la Convention internationale des droits de l'enfant, l'Unicef est cité comme l'organisation chargée de veiller au respect des droits de l'enfant.

L'Unicef agit partout dans le monde (dans plus de 150 pays), surtout dans les pays les plus pauvres, pour faire respecter les droits des enfants : le droit d'être soigné, le droit de manger suffisamment pour grandir en bonne santé, le droit d'être protégé contre la violence, le droit de ne pas faire la guerre, le droit d'aller à l'école...

Même si des progrès notables ont été enregistrés dans différents domaines, les droits de l'enfant ne sont toujours pas respectés dans de nombreux pays ! Il reste donc des progrès à faire pour l'identité, l'éducation, la santé, la protection et la participation des enfants.

Cycle
2**3 Réponds aux questions suivantes à l'aide des documents.**

- Quand la France a-t-elle ratifié la CIDE ?

- Le droit à l'éducation est-il respecté pour tous les enfants en France ?

- Dans quel domaine l'Unicef agit-il en France ?

Cycle
2**4 Complète le tableau à l'aide du tableau du document 4.**

	En France
Droit à l'_____	4000 à 6000 mineurs isolés _____
Droit à la santé	1 _____ scolaire pour 8000 à 12 000 élèves
Droit à l'_____	20 000 à 40 000 enfants en situation de handicap _____ 150 000 enfants sortent chaque année de l'école sans diplôme
Droit à la protection	15 000 enfants avec leur famille sans _____ 450 000 enfants aidés par les services de l'aide sociale _____ d'enfants vivent sous le seuil (européen) de pauvreté
Droit à la participation	1800 Conseils municipaux d'enfants et de jeunes Organisation d'_____ en CM2 pour élire des délégués qui participent chaque année au _____ des Enfants

VOCABULAIRE

Ratifier : acte par lequel un État s'engage à respecter juridiquement tous les articles d'une convention et à mettre en conformité ses lois avec eux. Signer : engagement moral. Adopter : approuver.

Sensibiliser : faire connaître pour que les gens, les États ressentent le besoin d'agir.

État-partie : État qui a ratifié un texte juridique, une convention comme la CIDE, par exemple.

RETIENS BIEN !

L' Unicef est une agence des Nations unies. Son rôle est de promouvoir et veiller au respect des droits de l'enfant. Elle intervient dans plus de 150 pays, dont la France, où elle s'implique dans plusieurs domaines :

- La situation des mineurs étrangers isolés
- La justice des mineurs
- La scolarisation des enfants handicapés
- L'aide médico-psychologique
- La maltraitance

L'Unicef et l'application de la CIDE



© UNICEF/Rotner

DOCUMENT 1

La Convention internationale des droits de l'enfant à 20 ans

[Lien Internet](#)

DOCUMENT 2

Exposition pour les 20 ans de La Convention internationale des droits de l'enfant

DOCUMENT 3

L'Unicef, la CIDE et le Comité des droits de l'enfant

DOCUMENT 4

Les droits de l'enfant : chiffres et statistiques en France

Document 2

Exposition pour les 20 ans de La Convention internationale des droits de l'enfant

Sensibiliser les enfants et les jeunes

L'une des missions de l'Unicef : faire connaître aux enfants leurs droits et les conditions des enfants du monde, grâce notamment aux interventions de nos bénévoles dans les classes.

La mission

« **Enfance en France** » veille à la bonne application de la CIDE et prend position sur l'évolution du droit pénal des mineurs, la situation des mineurs étrangers isolés et lance un appel à la création d'une délégation parlementaire aux droits de l'enfant.

« Ville amie des enfants »

est un concept valorisant les bonnes pratiques de 150 villes en faveur des enfants et des jeunes et renforce un esprit de solidarité.

UNISSONS-NOUS !

Car encore aujourd'hui, en France, 2 millions d'enfants vivent sous le seuil européen de pauvreté. Violences, exclusions, discriminations : pour les enfants des pays industrialisés, l'Unicef doit aussi se mobiliser !

www.unicef.fr

France

La France a ratifié la Convention internationale des droits de l'enfant, le 6 septembre 1990.

L'Unicef France est le garant du respect des droits de l'enfant sur notre territoire.

Le 20 novembre : c'est la journée des droits de l'enfant, que nous célébrons partout en France, avec nos bénévoles, nos partenaires, les médias, les enseignants, le grand public...

unicef

L'Unicef et l'application de la CIDE

DOCUMENTS PROPOSÉS / FICHE 2

Document 2

Exposition pour les 20 ans de La Convention internationale des droits de l'enfant

La Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE)

C'est un traité universel pour les droits de tous les enfants du monde. Un cadre juridique commun qui engage les États signataires. Tous pays développés, certains ont un statut de pays en développement. En 2005, deux protocoles facultatifs ont été ajoutés et protègent les enfants des conflits armés et de l'exploitation sexuelle.

4 principes fondamentaux :

- le respect des opinions de l'enfant
- le droit de vivre, de survivre et de se développer
- l'intérêt supérieur de l'enfant
- la non-discrimination

C'est une obligation contraignante pour les États signataires qui doivent la traduire dans leur droit national.

Haïtier la Convention c'est :

- s'engager à défendre et à garantir les droits de l'enfant
- répondre de ces engagements devant la communauté internationale
- jouer un rôle responsable dans un système de solidarité internationale

183 États l'ont ratifiée depuis que l'ONU l'a adoptée le 20 novembre 1989, excepté la Somalie et les États-Unis qui ne l'ont pas ratifiée.

Le traité international relatif aux droits de l'enfant le plus ratifié au monde.

10 droits fondamentaux :

- 1 La santé à préserver
- 2 Une identité
- 3 La famille
- 4 L'éducation
- 5 La protection contre la guerre et la privation de liberté
- 6 Les loisirs
- 7 La protection contre le travail des enfants
- 8 La protection contre l'exploitation sexuelle et les mauvais traitements
- 9 La protection contre le racisme et toutes formes de discrimination
- 10 La liberté d'opinion et d'expression

© UNICEF France

Document 3

L'Unicef, la CIDE et le Comité des droits de l'enfant

Tout savoir sur la CIDE

L'Unicef et l'application de la CIDE

© UNICEF France / Markisz

L'Unicef est la seule agence des Nations unies spécifiquement consacrée à l'enfance.

L'article 45 de la CIDE énonce que **l'Unicef est juridiquement tenu de promouvoir et de veiller au respect des droits de l'enfant**. Autrement dit, la Convention internationale des droits de l'enfant est la « colonne vertébrale » de l'Unicef.

Le Comité des droits de l'enfant

- Il est au cœur du processus de surveillance de l'application de la Convention.
- Il se compose de 18 experts internationaux élus pour un mandat de 4 ans.
- Il surveille l'application de la CIDE.
- Il examine et commente les rapports remis par les États parties 2 ans après la ratification, puis tous les 5 ans.
- Il suit les progrès accomplis.
- Il encourage les États à prendre des mesures spécifiques pour les enfants.
- Il remet un rapport sur ses activités à l'Assemblée générale de l'ONU tous les 2 ans.

Retiens bien !

La CIDE engage la responsabilité des États. En effet, dans presque tous les domaines tels que l'éducation ou la santé, les enfants sont les premiers touchés par l'action ou l'inaction des gouvernements. Dans des situations de conflits armés ou d'urgence, par exemple, les enfants sont toujours les premières victimes. Si les États ne s'engagent pas pour améliorer la situation des enfants, l'avenir de la société est alors menacé.

8 L'Unicef et les droits de l'enfant

© UNICEF France / www.unicef.fr/rubrique «Éducation»

L'Unicef et l'application de la CIDE

Document 3

L'Unicef, la CIDE et le Comité des droits de l'enfant



Tout savoir sur la CIDE

© UNICEF France / Markisz

L'Unicef et l'application de la CIDE

► Pour mener à bien sa mission, l'Unicef mène différentes actions

- L'Unicef **intervient dans plus de 150 pays** en leur apportant son soutien en matière de santé, d'éducation, de protection...
- L'Unicef **coopère avec d'autres organisations internationales et locales** pour mettre en place ses programmes.
- L'Unicef **assiste le Comité des droits de l'enfant** en participant à son expertise grâce à la publication de rapports précis et chiffrés sur la situation des enfants.
- L'Unicef **mène des activités de plaidoyer** pour sensibiliser les États et le grand public à la situation des enfants.
- **En résumé, toutes les actions de l'Unicef ont comme but ultime la reconnaissance et le respect des droits de l'enfant !**

Retiens bien !

Les États doivent soumettre un rapport sur la mise en œuvre de ces droits deux ans après avoir ratifié la CIDE, puis tous les cinq ans, au Comité des droits de l'enfant. Instauré en 1991 et basé à Genève, ce comité est chargé de surveiller la façon dont les États appliquent la Convention. Pour mener ce travail, 18 experts indépendants examinent et commentent les rapports transmis par les États.

L'Unicef et les droits de l'enfant 9

© UNICEF France / www.unicef.fr/rubrique «Éducation»

Document 4

Les droits de l'enfant : chiffres et statistiques en France

© UNICEF France

	En France	Dans le monde
Droit à l'identité	<ul style="list-style-type: none"> • 4000 à 6000 mineurs isolés étrangers 	<ul style="list-style-type: none"> • 51 millions de naissances non enregistrées
Droit à la santé	<ul style="list-style-type: none"> • 1 médecin scolaire pour 8000 à 12 000 élèves 	<ul style="list-style-type: none"> • 24 000 enfants âgés de moins de 5 ans meurent chaque jour de malnutrition et de maladies
Droit à l'éducation	<ul style="list-style-type: none"> • 20 000 à 40 000 enfants en situation de handicap non scolarisés • 150 000 enfants sortent chaque année de l'école sans diplôme 	<ul style="list-style-type: none"> • 100 millions d'enfants ne sont pas scolarisés. Plus de la moitié sont des filles
Droit à la protection	<ul style="list-style-type: none"> • 15 000 enfants avec leur famille sans domicile fixe • 450 000 enfants aidés par les services de l'aide sociale • 2 millions d'enfants vivent sous le seuil européen de pauvreté 	<ul style="list-style-type: none"> • 158 millions d'enfants âgés de 5 à 14 ans travaillent • On compte plus de 250 000 enfants-soldats
Droit à la participation	<ul style="list-style-type: none"> • 1800 conseils municipaux d'enfants et de jeunes • Organisation d'élections en CM2 pour élire des délégués qui participent chaque année au Parlement des Enfants 	<ul style="list-style-type: none"> • Des millions de jeunes sont engagés dans la sensibilisation de pair à pair, dans le domaine du VIH-sida • Des gouvernements des enfants dans les «Écoles amies des enfants» de l'Unicef



L'Unicef, les situations d'urgence et les programmes de développement

OBJECTIFS

● Situations d'urgence

- Savoir ce qu'est une situation d'urgence et ce qu'est l'action humanitaire dans ces situations
- Connaître le plan d'urgence et les grandes étapes de l'action de l'Unicef
- Connaître des exemples d'intervention de l'Unicef en situation d'urgence majeure

● Développement

- Savoir ce qu'est l'aide au développement et ce qu'est le développement durable
- Faire le lien entre l'Unicef, le développement durable et la solidarité internationale

DOCUMENTS PROPOSÉS



DOCUMENT 1

L'aide humanitaire en situation d'urgence
[Lien Internet](#)



DOCUMENT 2

Qu'est-ce qu'une situation d'urgence ?



DOCUMENT 3

Quels sont les kits fournis par l'Unicef dans les situations d'urgence ?



DOCUMENT 4

Eau rare, eau précieuse



DOCUMENT 5

Planisphère : l'aide de l'Unicef dans les situations d'urgence majeure
[Lien Internet](#)



DOCUMENT 6

Le plan d'actions de l'Unicef dans les situations d'urgence



DOCUMENT 7

Qu'est-ce que l'aide au développement ?

limiter le plus possible les risques de décès et apporter des conditions de survie acceptables aux populations sinistrées. Les enfants et les femmes sont les plus vulnérables dans ces situations.

Les situations d'urgence sont dues à des causes humaines (guerres, conflits) ou à des catastrophes naturelles (cyclones, inondations, séismes...).

Pour y répondre, l'Unicef a défini le cadre de ses interventions en fonction d'un découpage mondiale en 8 zones régionales. Dans chaque zone, une procédure de déploiement des interventions est définie. L'Unicef est ainsi présent en permanence dans plus de 150 pays avec 125 bureaux de terrain : bureaux nationaux ou bureaux de pays, tous supervisés par l'un des 8 bureaux régionaux. Pour appuyer cette organisation internationale, il existe, dans les pays industrialisés, 36 comités nationaux tels que l'Unicef France.

Grâce à ses contacts permanents avec les gouvernements et son travail auprès des populations, l'Unicef est toujours prêt à intervenir auprès des victimes. L'Unicef se pré-positionne également des biens dans des lieux stratégiques pour limiter les délais d'acheminement en situation d'urgence.

Depuis 2005, les différentes agences de l'ONU sont responsables d'un secteur d'intervention suivant leurs capacités. L'Unicef est responsable de l'eau et de la nutrition et également de l'éducation conjointement avec « Save the children », mais il peut aussi agir sur la protection des enfants séparés de leur famille ou leur santé en collaboration avec d'autres organisations nationales et internationales.

Quel est le plan d'action de l'Unicef dans les situations d'urgence ?

Les points-clés :

- Répondre vite
- Disposer de moyens humains expérimentés en nombre suffisant
- Disposer de matériel adapté prêt à partir
- Disposer de moyens financiers pour répondre aux besoins

A – L'Unicef dans les situations d'urgence majeure

Qu'est-ce qu'une situation d'urgence majeure ?

Une situation d'urgence est une situation soudaine qui menace la vie et le bien-être d'un grand nombre de personnes. Il faut alors déployer rapidement des mesures spécifiques afin de



Déroulement type du plan d'action de l'Unicef en cas d'urgence :

48 à 72 premières heures	<p>Évaluation rapide de la situation : la logistique à déployer</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nature et étendue de l'urgence • Zones géographiquement touchées • Population qui nécessite une assistance • Capacité de réponse des pouvoirs publics <p>Mise en place des systèmes d'acheminement</p>	<p>Distribution de matériels et de vivres</p> <p>Départs d'avions cargo : eau, comprimés de purification d'eau, sachets de réhydratation orale, couvertures, trousse de secours d'urgence, bâches, savons, ustensiles de cuisine, alimentation thérapeutique, aliments de complément pour les enfants, kits éducatifs, tentes et latrines</p>
Après 72 heures	<p>Recensement des enfants non accompagnés pour leur apporter protection et secours adaptés</p> <p>Recensement des enfants une fois qu'ils sont à l'abri</p> <p>Recherches de leur famille (proche et élargie)</p>	<p>Distribution de matériels et de vivres</p> <p>Mise en place de centres d'accueil</p>
Les 6 premières semaines	<p>Évaluation des besoins liés aux actions prioritaires de l'Unicef en eau potable, vaccination des enfants de moins de 5 ans, création de centres d'éducation temporaires, réhabilitation rapide d'écoles, accueil des enfants séparés et recherche des familles</p>	<p>Mise en place de programme de prise en charge de la malnutrition aiguë chez l'enfant</p> <p>Poursuite de la distribution de matériel et de vivres</p>
Programmes des 100 jours	<p>Après la survie immédiate, une nouvelle analyse de la situation est réalisée à partir des informations collectées</p>	<p>Poursuite des actions : vaccination des enfants, fourniture de vaccins et de la chaîne du froid, vitamines A, trousse de soin, médicaments, comprimés de chlore pour l'eau, surveillance nutritionnelle des enfants, soutien psychologique aux enfants et à leur mère, rescolarisation des enfants.</p>

- Depuis sa création, l'Unicef est intervenu dans des centaines de situations.
- Au-delà de l'action de l'Unicef en situation d'urgence, l'action de l'Unicef s'inscrit dans la reconstruction des pays, et le développement durable.

B – Développement

L'Unicef agit alors avec les institutions locales, les gouvernements et des associations partenaires pour aider à reconstruire les pays sinistrés; cela prendra plusieurs années. Il faut :

- restaurer les écoles, les centres de santé,
- assurer le suivi des campagnes de vaccination,
- réunir les enfants avec leurs familles,
- prévenir les maladies,
- multiplier les sources d'approvisionnement en eau,
- construire des sanitaires dans les lieux de regroupement de population (écoles par exemple),
- faire de la formation à l'hygiène.

C'est en mettant en place un partenariat mondial pour le développement que nous pourrions sortir de la crise actuelle. La solidarité internationale est indispensable. Pour l'Unicef, investir dans l'enfance est une des clefs majeures du développement durable.

Les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), approuvés par les gouvernements aux Nations unies en septembre 2000, visent à améliorer le bien-être de l'Homme en réduisant la pauvreté, la faim dans le monde et la mortalité infantile et maternelle, en garantissant l'accès à l'éducation pour tous, en contrôlant et en gérant les épidémies et les maladies, en abolissant la discrimination entre les sexes, en assurant un développement durable et en établissant des partenariats à l'échelle mondiale.



1 Introduction

- Introduisez le thème du dossier : l'Unicef dans les situations d'urgence

2 Découverte : qu'est-ce qu'une situation d'urgence majeure et quel est le plan d'action de l'Unicef dans ces situations ?

DOCUMENTS 1 ET 2

- Diffusez le film « L'aide humanitaire en situation d'urgence ».
- Incitez les élèves à l'écoute attentive ou à la prise de notes (cycle 3).
- À l'issue du film, demandez aux élèves ce qu'est l'action de l'Unicef dans les situations d'urgence. Listez leurs réponses au tableau, puis faites lire le document 2 par quelques élèves. Expliquez les mots incompris, posez quelques questions pour vous assurer de leur compréhension et apportez les précisions ou informations nécessaires.

3 Application Exercice 1

DOCUMENTS 2 ET 5

- 1/ Travail en petits groupes. Avant de commencer l'exercice, faites lire le document 2 par quelques élèves. Précisez que les kits sont distribués en fonction des besoins et des situations. Précisez également que rassurer les enfants et les distraire est très important. Demandez aux élèves de répondre aux questions en construisant des phrases à la syntaxe correcte.

DOCUMENTS 3 ET 4

- 2/ Lecture de textes et d'images. Travail individuel : les élèves s'aideront des documents 3 et 4 pour rédiger un texte de quelques lignes dans lequel ils expliqueront comment l'Unicef accomplit sa mission d'apport d'eau. Les documents leur présentent deux façons différentes d'y parvenir.

DOCUMENT 5

- 3/ Lecture du planisphère : avant de demander aux élèves de faire l'exercice, faites-leur découvrir que l'Unicef intervient partout dans le monde depuis longtemps et pour des raisons différentes. Les situations d'urgence sont dues à des causes variées. Le document ne contient aucune information sur les catastrophes de l'année 2010. Évoquez avec eux Haïti (janvier 2010) et le Pakistan (juillet 2010).
- Ce travail peut être fait individuellement ou en binômes. Les enfants recherchent les renseignements demandés, puis complètent le tableau.

DOCUMENT 2

- 4/ Faites relire le document 2. Demandez ensuite aux élèves de compléter le texte qui reprend les principales informations permettant de comprendre ce qu'est l'action de l'Unicef dans une situation d'urgence.

DOCUMENT 5

Cycle 2

- 5/ Aidez les élèves à situer les pays cités. Affichez un grand planisphère au tableau, demandez à des volontaires d'aller montrer où se trouvent les différents pays. Validez ou corrigez. Précisez que l'Unicef intervient partout dans le monde depuis longtemps et pour des raisons différentes. Les situations d'urgence sont dues à des causes variées. Le document ne contient aucune information sur les catastrophes de l'année 2010. Évoquez avec eux Haïti (janvier 2010) et le Pakistan (juillet 2010). Comme les élèves de cycle 3, les enfants vont ensuite utiliser le planisphère pour compléter le tableau. Ils travailleront en binômes.

4 Correction

Cycle 3

- Demandez à un représentant de chaque groupe de lire leur réponse. Vous pouvez ensuite élaborer une réponse type que vous écrirez au tableau pour les groupes qui auraient besoin de compléter leur réponse.
- Demandez à quelques volontaires de lire leur texte. Complétez si nécessaire, puis écrivez un des textes proposés au tableau ou un texte que vous aurez vous-même rédigé pour qu'il serve à la correction.
- Il y a tant de réponses possibles que vous corrigerez oralement. Chaque enfant peut proposer une réponse. En prolongement, faites situer par des élèves les pays cités sur un planisphère affiché au tableau.
- Lorsque la correction est terminée, faites lire le résumé par quelques enfants.

Cycle 2

- Interrogez oralement les élèves sur les réponses qu'ils ont données. Écrivez le texte correct au tableau pour qu'ils puissent corriger en cas d'erreur.
- Procédez comme pour les élèves de cycle 3. Lorsque la correction est terminée, faites lire le résumé par quelques enfants.

5 Synthèse

Ce que les élèves doivent retenir :

Une situation d'urgence est une situation soudaine dans laquelle la vie et le bien-être d'un grand nombre de personnes sont menacés. Elle peut être due à des guerres et des conflits ou à des catastrophes naturelles. L'Unicef met rapidement en œuvre les moyens d'assurer la survie, la protection et les soins des enfants et des femmes en priorité. Il distribue vivres et matériel. Il est notamment responsable de la distribution d'eau potable.

6 Découverte : quelle est l'action de l'Unicef en matière de développement des pays ?

- Expliquer ce que sont les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) en guise d'introduction et faites le lien avec les droits de l'enfant et l'action de l'Unicef.

7 Application Exercice 2

DOCUMENTS 2, 6 ET 7

Cycle 3

- 1/ Travail individuel à partir des documents 2, 6 et 7 qui permettent de comprendre la différence entre les deux



situations (urgence et développement). Faites lire les textes à voix haute par quelques élèves, expliquez les mots incompris et apportez des précisions si nécessaire. Les élèves rédigent ensuite un texte pour dire quelles sont les différences entre les actions en situation d'urgence et celles de développement.

Cycle 3

● 2/ Travail individuel : demandez aux élèves de lire les phrases et de cocher la réponse correcte.

Cycle 2

● 3/ Travail en groupe de 3 élèves. Ils doivent remplir le tableau et dire quels sont : la durée des actions, les modalités de mise en place, le but des actions et les partenariats mis en place par l'Unicef.

● 4/ Travail individuel : les élèves complètent le texte avec les mots proposés dans les étiquettes. Ce texte leur permet de mémoriser ce qu'est le développement durable.

8 Correction

Cycle 3

● Vous pouvez demander à quelques enfants de lire ce qu'ils ont écrit. Complétez si nécessaire. Écrivez ensuite un texte au tableau qui permettra à ceux qui auraient oublié un élément de compléter leur réponse.

● Cet exercice sera corrigé oralement. Demandez aux enfants de justifier leur réponse en citant le document.

● Lorsque la correction est terminée, faites lire le résumé par quelques enfants.

Cycle 2

● Tracez au tableau, le même cadre comparatif que dans l'exercice. Un rapporteur de chaque groupe donnera la réponse de son groupe. Validez, précisez si nécessaire et complétez au fur et à mesure le tableau. Lorsque la correction de l'exercice sera terminée, faites oraliser les différences entre les deux types d'action par un élève.

● Interrogez quelques enfants. Validez, précisez ou corrigez suivant le cas. Écrivez ensuite les textes au tableau pour permettre la correction sur la fiche.

● Lorsque la correction est terminée, faites lire le résumé par quelques enfants.

9 Synthèse

Ce que les élèves doivent retenir :

Au-delà de l'action de l'Unicef en situation d'urgence, l'Unicef (avec les gouvernements, d'autres associations et des partenaires locaux) met en place des programmes de reconstruction et de développement durable pour aider les pays sinistrés et les pays pauvres à se reconstruire et à se développer. Cela prend des années. Ces actions reposent sur les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) qui visent à améliorer le bien-être de l'Homme en construisant des écoles, des hôpitaux ou en apportant de l'eau potable, par exemple.



L'Unicef, les situations d'urgence et les programmes de développement



Exercice 1

Cycle 3

1 Réponds aux questions suivantes. Tu trouveras les réponses dans les documents 2 et 5.

Quelles sont les causes des situations d'urgence ?

Pourquoi faut-il apporter des secours rapides en situations d'urgence ?

Quelles sont les personnes les plus **vulnérables** ?

Pour quelles raisons l'Unicef travaille-t-il avec des partenaires locaux et internationaux ?

Que fait l'Unicef dans les 48 à 72 premières heures ?

Qu'est-il prévu de faire dans le deuxième point du plan d'actions de l'Unicef ?

Que distribue l'Unicef dans les situations d'urgence ?

Quelles personnes l'Unicef protège-t-il en premier ?

Pour quelle raison l'Unicef distribue-t-il des mallettes de jeux ?

Que contient le colis « L'école en boîte » ?

Cycle 3

2 L'approvisionnement en eau potable est l'une des missions de l'Unicef dans les situations d'urgence. Utilise les documents 3 et 4 pour expliquer dans un petit texte comment l'Unicef remplit cette mission.



- 3** Observe la carte du document 5, puis remplit le tableau suivant avec quelques exemples d'intervention de l'Unicef dans des situations d'urgence.

Pays	Année	Cause de la situation

- 4** Lis le document 2, puis complète le texte suivant.

Une situation d'urgence est une situation _____ dans laquelle la _____ et le _____ d'un grand nombre de personnes sont _____. Elle peut être due à des causes _____ comme les guerres ou à des _____ comme les inondations ou les séismes.

Il faut apporter des secours _____ fiables et _____ pour limiter le nombre de _____ et apporter des conditions de _____ acceptables pour les sinistrés survivants.

- 5** À l'aide du document 5, complète le tableau suivant pour donner des exemples d'intervention de l'Unicef dans des situations d'urgence.

Pays	Année	Cause de la situation

**Exercice 2**

- 1** Lis les documents 2, 6 et 7, puis explique quelle est la différence entre l'aide au développement et l'action en situation d'urgence.

- 2** Coche la bonne réponse.

Propositions	VRAI	FAUX
Les actions d'aide au développement font partie des programmes de l'Unicef.		
Ces actions doivent respecter l'environnement humain et naturel.		
Les pays riches ne doivent pas être solidaires des pays en développement.		
On ne peut pas prévoir le financement de ces actions.		
Il faut collaborer pour que les médicaments essentiels deviennent abordables.		
Le problème de la dette des pays en développement ne concerne pas les pays industriels.		
Le changement climatique aggrave les effets des catastrophes naturelles.		
Pour faciliter le développement durable, il faut déboiser.		
Un des problèmes principaux est l'assainissement et la protection des eaux.		
Les programmes d'aide au développement sont planifiés pour 5 ans.		
Dans ces programmes, l'Unicef collabore avec les autorités locales.		
Il n'est pas utile de donner accès aux techniques modernes d'information et de communication au plus grand nombre.		
Il est indispensable de créer des emplois décents et productifs aux jeunes.		
La solidarité internationale est indispensable.		
L'Unicef n'intervient pas dans les actions d'aide au développement.		

VOCABULAIRE

Vulnérable : fragile, qui résiste mal aux attaques.

L'assainissement : l'évacuation des eaux usées de façon hygiénique et respectueuse de l'environnement.

Travailler en collaboration : travailler ensemble dans un même but, coopérer.

RETIENS BIEN !

Une situation d'urgence est une situation soudaine dans laquelle la vie et le bien-être d'un grand nombre de personnes sont menacés. Elle peut être due à des guerres et des conflits ou à des catastrophes naturelles. L'Unicef met rapidement en œuvre les moyens d'assurer la survie, la protection et les soins des enfants et des femmes en priorité. Il distribue vivres et matériel. Il est notamment responsable de la distribution d'eau potable.



- 3** Lis les documents 2, 6 et 7, discute avec ton maître et tes camarades puis complète le tableau comparatif suivant.

	Situation d'urgence	Aide au développement
Durée de l'action		
But de l'action		
Mise en place de l'action		
Collaboration avec...		
Exemple		

- 4** Place les étiquettes au bon endroit.

respect - environnement - soigner - emplois - nature durable - modernisation - économiser - préserver s'instruire

Dans le cadre du développement _____, il s'agit d'apporter aux pays en développement les bénéfices d'une _____ dans le respect de l'_____ humain et naturel : protéger la _____, traiter les eaux usées, _____ l'énergie, _____ les forêts et respecter les hommes leur apporter par exemple des _____ décents et productifs, leur permettre de _____ de s'informer, de se _____.

RETIENS BIEN !

Au-delà de l'action de l'Unicef en situation d'urgence, l'Unicef (avec les gouvernements, d'autres associations et des partenaires locaux) met en place des programmes de reconstruction et de développement durable pour aider les pays sinistrés et les pays pauvres à se reconstruire et à se développer. Cela prend des années. Ces actions reposent sur les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) qui visent à améliorer le bien-être de l'Homme en construisant des écoles, des hôpitaux ou en apportant de l'eau potable, par exemple.

L'Unicef, les situations d'urgence et les programmes de développement



DOCUMENT 1

L'aide humanitaire en situation d'urgence

[Lien Internet](#)



© UNICEF



DOCUMENT 2

Qu'est-ce qu'une situation d'urgence ?



DOCUMENT 3

Quels sont les kits fournis par l'Unicef dans les situations d'urgence ?



DOCUMENT 4

Eau rare, eau précieuse



DOCUMENT 5

Planisphère : l'aide de l'Unicef dans les situations d'urgence majeure

[Lien Internet](#)



© UNICEF France



DOCUMENT 6

Le plan d'actions de l'Unicef dans les situations d'urgence



DOCUMENT 7

Qu'est-ce que l'aide au développement ?

Document 2

Qu'est-ce qu'une situation d'urgence ?

Une situation d'urgence est une situation soudaine dans laquelle la vie et le bien-être d'un grand nombre de personnes sont menacés. Les femmes et les enfants sont les plus vulnérables dans ces situations. Les situations d'urgence nécessitent le déploiement de mesures spécifiques et rapides pour assurer leur survie, leurs soins et leur protection. Il faut apporter des secours pendant une « crise » pour limiter le plus possible le nombre de décès chez les personnes les plus vulnérables. Il faut aussi aménager des conditions de vie acceptables pour les sinistrés survivants. Les situations d'urgence sont dues à des catastrophes naturelles (inondations, séismes, sécheresse...) ou à des guerres et des conflits.

Dans les situations d'urgence, l'Unicef protège les enfants et les femmes, veille à l'application des règles internationales relatives à leurs droits et leur offre des secours. L'Unicef travaille en collaboration avec les partenaires locaux et internationaux pour assurer des secours rapides, fiables et efficaces suivant un plan d'action défini à l'avance.



© UNICEF/Lemoine

20 janvier / Aéroport de Port au Prince. Ce matériel, fourni par l'Unicef, sera ensuite transporté par hélicoptère vers la ville de Jacmel par l'armée américaine.
© Lemoine

Débarquement de matériel :

<http://www.unicef.fr/contenu/actualite-humanitaire-unicef/haïti-6-mois-apres-de-lurgence-lespoir-2010-07-06>

Document 3

Quels sont les kits fournis par l'Unicef dans les situations d'urgence ?



© UNICEF

Trousse familiale d'équipement pour l'eau
Les familles ont besoin d'eau salubre et d'un assainissement sûr, des conditions essentielles à la survie des enfants. Cette trousse d'équipement pour l'eau contient des bidons d'eau, des seaux, du savon et des comprimés pour la purification de l'eau.



© UNICEF

Trousse de premiers soins
Cette trousse est conçue pour traiter les blessures et maladies à caractère bénin, comme une coupure, une brûlure superficielle, une infection oculaire. Dans cette trousse, des gants d'examen, des compresses, une couverture de survie, du savon, du désinfectant...



© UNICEF

L'école en boîte
L'éducation joue un rôle vital dans les situations d'urgence. Le colis « l'école en boîte » fournit de quoi faire classe à 80 élèves dans n'importe quel environnement : stylos, ciseaux, craies, cahiers, feutres... Du matériel pour les élèves et pour les enseignants.



© UNICEF

Mallette de jeux
Le jeu peut redonner aux enfants l'espoir et le sentiment d'un retour à la vie normale. Dans la mallette de jeux, des balles, des sifflets d'arbitre, des ardoises, de la craie, des frisbees, des dossards... pour des dizaines d'enfants.

Document 4

Eau rare, eau précieuse

ET DANS L'URGENCE ?

Dans les situations de crise, l'UNICEF fournit l'eau potable aux familles et remet en état les systèmes d'accès fon et d'assainissement endommagés.

Lors d'un conflit ou d'une catastrophe, les populations abandonnent pour et se réfugient dans des camps. Les points d'eau sont ravis et éloignés, ce sont les femmes et les filles qui sont les plus vulnérables et qui risquent d'être atteintes ou même violées.

Les Puits
Lors du tremblement de terre de 2005, l'UNICEF a remis en marche les pompes à eau, l'usine de traitement d'eau de Muzaffarabad qui a pu alimenter en eau 150 000 personnes.

Les Douches
Depuis le début du conflit en 2003, l'UNICEF installe des circuits et adoucit et chauffe l'eau et des distributions dans les camps et distribue de l'eau portable aux réfugiés.

Levee des Inondations en 2004
L'UNICEF a pu être présent dès le début de la catastrophe et c'est dans le domaine de l'eau et de l'hygiène qui a pu secourir des milliers de personnes.

Dans les 72 heures du début d'une crise, l'UNICEF distribue de l'eau potable et des "kits familiaux" (savon, seaux, tablettes de purification d'eau, règles d'hygiène et kits pour toilettes).

Pour chaque enfant
Santé, Éducation, Enfant, Protection
FAISONS AVANCER L'HUMANITÉ

unicef
www.unicef.fr

© UNICEF France

Document 6

Le plan d'actions de l'Unicef dans les situations d'urgence

- 1** Évaluation rapide de la situation et des besoins vitaux (48 à 72 premières heures).
- 2** Mise en place des systèmes d'acheminement des fournitures pour apporter une assistance technique dans les plus brefs délais.
- 3** Évaluation plus approfondie de la situation pour déterminer les actions à mener.
- 4** Mise en place d'un système de recueil d'informations des besoins des enfants pour rendre compte des actions menées et évaluer les mesures prises.
- 5** Mise en place d'un plan d'intervention coordonné des Nations unies avec l'Unicef et les partenaires nationaux et autres.
- 6** Mise en place de dispositifs de protection des femmes et enfants (contre les maladies, l'exploitation, la violence).

Document 7

Qu'est-ce que l'aide au développement ?

Il s'agit d'accompagner les populations sur le long terme dans l'amélioration des structures et services existants. Ces actions prévisibles sont différentes des actions en situation d'urgence.

Elles font partie des programmes de l'Unicef et ces programmes sont planifiés sur une durée de 5 ans. Ce sont des actions concertées et préparées avec les autorités locales. Un calendrier précis de l'exécution est établi ainsi que la liste des ressources nécessaires. Leur financement est prévu à l'avance.

Dans le cadre du développement durable, il s'agit d'apporter aux pays en développement les bénéfices d'une modernisation dans le respect de l'environnement naturel et humain. Il faut donc penser, lors de ces programmes, aux économies d'énergie, à la préservation des forêts, à l'assainissement des eaux usées ainsi qu'à la protection des eaux souterraines et des eaux de surface (lacs, rivières)

Les pays riches doivent être solidaires des pays en développement et collaborer avec eux dans le but de rendre les médicaments essentiels abordables. Il faut aussi créer dans les pays en développement des emplois décents et productifs pour les jeunes et mettre la technologie moderne de communication et d'information à la portée du plus grand nombre de personnes.

Nous devons mettre en place un partenariat mondial pour le développement. La solidarité internationale est indispensable et les pays industrialisés doivent aider les pays pauvres à se développer, notamment en matière de santé (réduire la pauvreté, la faim et la mortalité infantile) et d'éducation (scolarisation des enfants : filles et garçons).



Le droit à l'identité

OBJECTIFS

- **Savoir ce qu'est le droit à l'identité**
- **Connaître les actions de l'Unicef en faveur du droit à l'identité**
- **Connaître la problématique du droit à l'identité en France**

DOCUMENTS PROPOSÉS



DOCUMENT 1

La Convention internationale des droits de l'enfant à 20 ans [Lien Internet](#)



DOCUMENT 2

Témoignage d'Atia et de ses frères et sœurs, Madagascar



DOCUMENT 3

Les enjeux d'une identité pour chacun



DOCUMENT 4

L'action de l'Unicef



DOCUMENT 5

Exposition pour les 20 ans de la Convention internationale des droits de l'enfant



DOCUMENT 6

Et en France ?



DOCUMENT 7

Les thèmes et les préconisations de l'Unicef France (synthèse)

Qu'est-ce que le droit à l'identité ?

Les articles 7 et 8 de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) stipulent que : « L'enfant a le droit à un nom dès la naissance, il doit acquérir une nationalité et, dans la mesure du possible, il doit connaître ses parents et être élevé par eux. » Les États doivent respecter ce droit, même si l'enfant est apatride.

Pourquoi certains enfants n'ont pas accès au droit à l'identité ?

Si, aujourd'hui, tous les pays ne disposent pas des structures nécessaires à l'enregistrement des enfants, c'est que l'instabilité politique, la faible priorité accordée à ce besoin ou le manque de moyens face à une forte croissance démographique empêchent de répondre à ce besoin pourtant pressant.

Que permet le droit à l'identité ?

Être enregistré à la naissance est le premier des droits

civils parce qu'il atteste de l'existence et de l'identité d'un enfant. Sans enregistrement, l'enfant ne peut pas être protégé car il n'a pas d'existence officielle. Avoir une identité permet de lutter contre la traite, l'enlèvement, les mariages précoces, l'exploitation sexuelle, l'enrôlement des enfants dans l'armée, le travail forcé...

De plus, un extrait de naissance est souvent nécessaire pour s'inscrire à l'école et pour avoir accès aux services de santé. Pourtant chaque année, 51 millions de naissances ne sont pas enregistrées, 44 % de ces enfants vivant en Asie du Sud. L'enregistrement est presque 2 fois plus probable pour un enfant dans une ville que dans une zone rurale. Pour 2015, parmi les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), il a été fixé comme objectif de mettre en place des systèmes d'enregistrement de tous les enfants, ou presque, du monde.

Les actions de l'Unicef en faveur du droit à l'identité

L'Unicef encourage les parents et les gouvernements à déclarer les enfants dès leur naissance, mais l'Unicef demande également aux gouvernements de permettre l'enregistrement des plus grands enfants et des adultes qui n'ont pas eu cette chance à la naissance.

L'Unicef assiste « les mineurs étrangers isolés », car s'ils ne peuvent pas prouver leur statut de mineur, c'est-à-dire leur âge, ils ne peuvent pas bénéficier de leurs droits.

Certains pays ont fait d'énormes progrès en la matière, comme le Ghana où on est passé de 52 % d'enfants enregistrés en 2000 à 78 % en 2004 ou au Sénégal de 60 % à 78 %.

Le droit à l'identité en France

En France, lorsqu'un enfant naît, ses parents vont le déclarer, « l'enregistrer » à la mairie de son lieu de naissance pour que son nom figure dans le registre de l'état civil.

Mais il y a dans notre pays 4000 à 6000 mineurs étrangers isolés. Seuls, déracinés, privés de l'attention d'un adulte, menacés par toutes les formes de violence, d'abus et d'exploitation, ils doivent pouvoir bénéficier d'une prise en charge adaptée, d'un statut protecteur et de l'aide psychologique nécessaire comme le demande la Convention internationale des droits de l'enfant. Il est de la responsabilité de l'État français d'assurer le respect de leurs droits : à la santé, à l'éducation, à la protection et à la participation. La notion de « mineurs étrangers isolés » repose sur le droit à l'identité puisqu'il s'agit pour ces enfants de prouver leur statut de mineurs, donc leur âge. Notre pays compte 2 millions d'enfants pauvres suivant les critères européens. Les enfants d'immigrés en situation irrégulière n'ont pas droit à la sécurité sociale. Ils vivent dans des conditions d'extrême précarité et leur droit à la santé est bafoué.

Autant de sujets sur lesquels l'Unicef France interpelle les pouvoirs publics et se mobilise.



1 Introduction

- Introduisez le thème du dossier : demandez aux enfants à quoi sert d'avoir un nom ? Notez leurs propositions au tableau. Précisez que vous vérifierez et complétez les réponses à la fin de la séquence.

2 Découverte : que permet le droit à l'identité et comment l'Unicef agit-il en faveur de ce droit ?

DOCUMENT 1

- Projetez l'extrait du film « Des droits pour tous les enfants du monde ».
- Incitez les élèves à une écoute attentive ou à la prise de notes (cycle 3).

DOCUMENT 3

- Pour introduire la problématique, à l'issue du film, posez la question suivante : « Qu'est-ce que le droit à l'identité et que permet-il ? » Listez les réponses au tableau. Les enfants peuvent utiliser leurs notes pour répondre.
- Pour les valider, faites lire le document 3, « Les enjeux d'une identité pour tous ». La première partie de ce texte, difficile pour des enfants de cycle 2, sera lue par l'enseignant, les élèves lisant seulement le deuxième paragraphe. Faites ensuite compléter la liste écrite au tableau.

3 Application Exercice 1

DOCUMENTS 2, 3 ET 4

- 1/ Travail individuel : après la phase de découverte, demandez aux élèves de répondre aux questions par une phrase en s'aidant du document 2. Travail individuel.
- 2/ Le document 3 a déjà été lu pendant la phase de découverte. Faites-le relire par quelques élèves. Expliquez les mots ou expressions qui demeurent incompris, puis formez des groupes de 3 ou 4 élèves. Distribuez des feuilles de grand format (A3 voire plus, une par groupe) et demandez aux enfants de faire la liste de tout ce qui est rendu possible par le fait d'avoir une existence légale, une identité.
- 3/ Travail individuel : proposez aux élèves de compléter le texte en s'aidant du document 4.

DOCUMENTS 5 ET 3

- 4/ Demandez aux élèves de répondre aux questions en utilisant le document 5. Il s'agit de la reproduction de 2 affiches de l'Unicef. Il y a peu de texte mais les informations sont dispersées. Les enfants devront donc arriver à les repérer.
- 5/ Utilisez le document 3. Relisez le premier paragraphe qui a déjà été expliqué dans la phase de découverte. Invitez ensuite les élèves à lire silencieusement le deuxième paragraphe. Formez des groupes de 3 ou 4 élèves, distribuez de grandes feuilles (30 x 40 cm) et demandez à chaque groupe de lister tout ce qu'un enfant sans identité légale ne peut pas faire, puis, tout ce qu'il ne pourra pas faire une fois adulte.

4 Correction

- 1/ et 3/ **cycle 3** et 1/ **cycle 2** : faites lire le texte à voix haute par quelques élèves, puis corrigez à partir des propositions des enfants.
- 2/ **cycles 2 et 3** : un représentant de chaque groupe affiche la grande feuille et présente les réponses de son groupe. Confrontation des différentes listes que vous aiderez à compléter si nécessaire. Chaque élève recopie ensuite sur sa fiche individuelle les listes correctes.

5 Synthèse

Ce que les élèves doivent retenir :

Le droit à l'identité est le premier des droits fondamentaux. Lorsqu'un enfant n'est pas enregistré, il ne peut faire valoir ses autres droits : droit à la santé, à l'éducation, à la protection, à la participation. Il devient alors une cible facile pour toutes les formes de violence. L'Unicef œuvre pour sensibiliser les parents et les gouvernements partout dans le monde et organise des campagnes de recensement. Il aide les gouvernements à mettre en place des systèmes d'enregistrement d'état civil. Pourtant, chaque année, 51 millions de naissances ne sont pas enregistrées.

6 Découverte: quelle est la situation dans notre pays et quelle est l'action d'Unicef France ?

DOCUMENTS 1, 6 ET 7

- Pour introduire la problématique, demandez aux élèves s'ils pensent que ces problèmes d'identité existent dans notre pays. Ne donnez pas de réponse. Proposez-leur d'écouter l'extrait vidéo attentivement. Encouragez la prise de notes au cycle 3.
- Diffusez la vidéo (en partie).
- Demandez aux élèves ce qu'ils ont retenu (ils peuvent utiliser leurs notes lorsqu'ils en ont pris).
- Corrigez les erreurs d'interprétation. Proposez ensuite un travail différent suivant l'âge de vos élèves.

7 Application Exercice 2

DOCUMENT 7

- Expliquez que l'Unicef rédige des rapports précis et chiffrés sur la situation des enfants dans chaque pays dans lequel il intervient. Il préconise ensuite des solutions et intervient auprès des gouvernements.
- Dites que le document 7 est un extrait d'un tableau qui montre la situation en France et les préconisations de l'Unicef France pour améliorer les choses.
- Demandez aux élèves de le lire silencieusement, puis faites-le lire à voix haute par quelques-uns. Expliquez les mots ou expressions incompris.
- Travail individuel : proposez ensuite aux élèves de répondre aux questions de compréhension en entourant la bonne réponse : vrai ou faux.

DOCUMENT 6

- Travail individuel : faites lire à voix haute le document 6 par quelques élèves et demandez-leur s'ils ont des



questions à poser. Certains de leurs camarades pourront peut-être y répondre, sinon apportez les éclaircissements nécessaires.

- Travail individuel : demandez ensuite aux élèves de compléter le texte à trous en s'aidant du document. Précisez que les phrases sont différentes de celles du texte, mais que le sens reste le même.

8 Correction

Cycle 3

- Interrogez les élèves sur leurs réponses, validez les réponses correctes, donnez des explications supplémentaires si nécessaire.

Cycle 2

- Correction orale et collective. Apportez les précisions nécessaires.

9 Synthèse

Ce que les élèves doivent retenir :

D'après la CIDE, tout enfant a le droit de « connaître ses parents ». Il a le droit à une identité.

La France a ratifié la CIDE, elle doit donc l'appliquer pour tous les enfants vivant sur son territoire.

Il y a pourtant dans notre pays, entre 4000 et 6000 mineurs étrangers isolés, seuls, déracinés, sans aucune protection. L'Unicef demande pour eux la création d'un statut qui définisse les règles de leur prise en charge.



Le droit à l'identité

Exercice 1

Cycle 3 1 Lis le témoignage d'Atia et de ses frères et sœurs (document 2) et réponds aux questions suivantes.

Pour quelles raisons ces enfants n'existent-ils pas officiellement ?

Pourquoi le juge Tatafraky s'est-il déplacé ?

Que pourra faire Atia lorsqu'il sera enregistré ?

Que souhaite Marie-Rose ?

Dans quel pays ces enfants vivent-ils ?

Cycle 3 2 En t'aidant du document 3, écris la liste de tout ce que le fait d'avoir une identité permet de faire.

Cycle 3 3 Lis le document 4 et complète le texte suivant.

L'Unicef _____ les parents et les gouvernements à l'importance de _____ les enfants à la naissance. Il aide les États à mettre en place des systèmes d'_____ des déclarations d'état _____ . Il _____ des campagnes de _____ des enfants de 0 à 15 ans et _____ des responsables d'enregistrement recrutés parmi _____ .

Cycle 2 4 Réponds aux questions suivantes en t'aidant du document 5.

Que permet un certificat de naissance ?

Où ont lieu près de la moitié des naissances non enregistrées ?

Combien d'enfants naissent chaque année sans existence légale ?

Dans quel pays l'Unicef a-t-il permis l'enregistrement de 2,5 millions d'enfants ?



- 5** En t'aidant du document 3, écris la liste de tout ce que ne peut pas faire un enfant sans identité, puis un adulte sans identité.

Exercice 2

- 1** Réponds par vrai (V) ou faux (F) aux questions suivantes, en t'aidant du document 7.

La loi du 5 mars 2007 sur la prévention de la délinquance respecte la CIDE.	V – F
La protection des mineurs étrangers isolés est insuffisante.	V – F
L'Unicef demande que l'État leur attribue des permis de séjour.	V – F
Il y a de moins en moins de plaintes auprès du Défenseur des enfants.	V – F
Il y a peu d'enfants pauvres en France.	V – F
L'intérêt supérieur de l'enfant n'est pas toujours respecté.	V – F
Les enfants d'immigrés en situation irrégulière n'ont pas accès à la Sécurité sociale.	V – F
Ils ne jouissent pas complètement du droit à la santé.	V – F
Dans notre pays, tous les enfants ont le droit de savoir qui sont leurs parents.	V – F
L'Unicef intervient auprès du gouvernement pour que les enfants aient le droit de connaître leurs origines.	V – F

- 2** Complète le texte suivant après avoir lu le document 6.

Il y a en France entre _____ et _____ mineurs étrangers isolés. Ces mineurs sont _____ de l'attention d'un adulte et menacés par toutes les formes de _____ d'_____. La CIDE demande qu'ils puissent bénéficier d'une prise en charge _____ et d'un statut _____.

C'est l'_____ qui doit assurer le respect de leurs _____ car tous les enfants ont les mêmes droits.

Ces mineurs doivent prouver leur _____ pour prouver qu'ils sont bien mineurs. C'est donc sur le droit à _____ que repose la notion de « mineurs étrangers isolés ».

VOCABULAIRE

Recensement : compter tous les habitants ou tous les enfants d'un pays de façon organisée et efficace.

RETIENS BIEN !

Chaque année, 51 millions de naissances dans le monde ne sont pas déclarées. Ces enfants n'ont pas d'existence légale. Ils ne peuvent pas être protégés, aller à l'école. Adultes, ils ne pourront pas exercer leurs droits. L'Unicef aide les gouvernements à mettre en place des systèmes de **recensement** et d'enregistrement des enfants.

Le droit à l'identité



DOCUMENT 1

La Convention internationale des droits de l'enfant a 20 ans

[Lien Internet](#)



© UNICEF/Reiner



DOCUMENT 2

Témoignage d'Atia et de ses frères et sœurs, Madagascar



DOCUMENT 3

Les enjeux d'une identité pour chacun



DOCUMENT 4

L'action de l'Unicef



DOCUMENT 5

Exposition pour les 20 ans de la Convention internationale des droits de l'enfant



DOCUMENT 6

Et en France ?



DOCUMENT 7

Les thèmes et les préconisations de l'Unicef France (synthèse)

Document 2

L'histoire d'Atia et de ses frères et sœurs, Madagascar

© UNICEF France

Atia (12 ans), Marie-Rose (18 ans) et leurs huit frères et sœurs ne sont pas inscrits sur les registres de l'état civil. Officiellement, ils n'existent pas. Ils sont venus avec leurs parents pour effectuer l'enregistrement rétroactif de leur naissance. Le juge Tatafraky s'est déplacé afin d'enregistrer et d'officialiser l'existence d'environ 1 200 enfants. Les familles se présentent devant lui avec leur dossier, répondent à ses questions et repartent après quelques minutes en ayant accompli cette formalité administrative qui peut changer la vie. Après le passage de sa famille devant le juge, Atia explique qu'il est venu chercher sa « Kopia » parce qu'il veut continuer d'aller à l'école et avoir une carte d'identité. Marie-Rose, elle aussi, veut une carte d'identité car elle a 18 ans et veut pouvoir voter. Elle est venue avec sa fille de 2 ans qui a été enregistrée en même temps qu'elle. « C'était impressionnant de passer devant le juge, mais je suis contente de l'avoir fait. »

Document 3

Les enjeux d'une identité pour chacun

© UNICEF France

Des systèmes nationaux qui reconnaissent juridiquement chaque membre de la société sont indispensables pour protéger les droits civils des enfants. L'enregistrement d'un enfant à sa naissance - garanti par l'article 7 de la Convention des droits de l'enfant - est une première étape sur la voie d'une telle reconnaissance juridique. Le droit des enfants à un nom et une nationalité est même essentiel à la réalisation de leurs autres droits. Sans existence officielle,

ils ne bénéficient pas de la protection et des avantages qu'une identité juridique procure et deviennent des proies faciles, susceptibles d'être enlevés et séparés de leurs familles, victimes de toutes les violences et les abus.

Un enfant sans identité est un enfant en danger qui ne peut pas :

- être inscrit à l'école ;
- avoir accès à un centre de santé pour être soigné et vacciné ;

- être protégé de l'exploitation par le travail, de la prostitution et du trafic ;
- être protégé de l'enrôlement dans des forces armées, les mariages forcés... ;
- être adopté ;
- être devenu adulte ;
- se marier légalement ;
- avoir un compte bancaire ;
- posséder de la terre ;
- bénéficier de la sécurité sociale ;
- sortir de son pays ;
- voter... ;

Le droit à l'identité

Document 4

L'action de l'Unicef

En s'appuyant sur le droit à l'expression et à l'information, considéré comme l'un des principes directeurs de la Convention, l'Unicef agit pour donner la parole aux enfants.

Déjà en 2000, des milliers d'enfants se sont exprimés au cours du Sommet mondial regroupant plus de 135 pays.

Lors de la Session extraordinaire consacrée aux enfants en mai 2002, 600 enfants étaient présents comme délégués et participants actifs. Ils ont pris la parole pour la première fois à l'ONU, ont rédigé leur propre rapport et proposé des solutions originales en insistant pour que l'opinion des enfants soit

respectée.
Tous les ans, l'Unicef anime dans tous les pays la "Journée internationale de la radio et de la télévision" qui donne la parole aux enfants dans des émissions spéciales.

Grâce aussi au travail de l'Unicef, des Parlements des enfants ont été instaurés dans plusieurs pays en développement.

Au Mexique et en Colombie, par exemple, il existe des mouvements de jeunes très influents qui luttent contre la guerre et incitent leurs parents à voter lors des élections.

© UNICEF France

Document 6

Et en France ?

On compte entre 4000 et 6000 mineurs étrangers isolés dans notre pays. Seuls, déracinés, privés de l'attention d'un adulte, menacés par toutes les formes de violence, d'abus et d'exploitation, **les mineurs étrangers isolés** doivent pouvoir bénéficier d'une prise en charge adaptée, d'un statut protecteur et de l'aide psychologique nécessaire, comme le demande la CIDE. Il en est de la responsabilité de l'État qui doit assurer le respect de leurs droits. La notion de « mineurs étrangers isolés » repose sur le droit à l'identité puisqu'il s'agit, pour ces mineurs, de prouver leur statut de mineurs, c'est-à-dire leur âge.

© UNICEF France

Document 5

Exposition pour les 20 ans de la Convention internationale des droits de l'enfant

Dans le monde, 40 millions d'enfants de moins de 15 ans souffrent de maltraitance

Un certificat de naissance = soins, école et protection

218 millions d'enfants travaillent dans le monde

L'enregistrement, juridique et la garantie d'une protection légale

A Madagascar, 2,5 millions d'enfants ont pu être enregistrés en 2006, avec le soutien de l'UNICEF.

Les catastrophes naturelles et les conflits ont déplacé plus de 20 millions d'enfants dans le monde

Grâce à l'état civil, identifications des enfants séparés de leurs familles ou non accompagnés

Les Roms d'Europe centrale et orientale, les Kurdes de Syrie, les Russes d'Estonie... des groupes entiers de populations n'ont pas le droit d'être enregistrés à la naissance.

Cette négation ouvre la porte à toutes formes d'abus et d'exploitation.

© UNICEF France

Le droit à l'identité

DOCUMENTS PROPOSÉS / FICHE 4

Document 5

Exposition pour les 20 ans de la Convention internationale des droits de l'enfant

© UNICEF France

Document 7

Les thèmes et les préconisations de l'Unicef France (synthèse)

<p>Mineurs étrangers isolés.</p>	<p>La loi du 5 mars 2007 prend en compte la prise en charge des mineurs étrangers isolés ou arrivant seul sur le territoire, mais leur protection reste insuffisante. La CIDE n'est pas respectée. Position de l'Unicef France : Il faut donner un véritable statut aux mineurs étrangers isolés et définir clairement les règles de leur prise en charge (attribution de titres de séjour.)</p>
<p>Des situations fragilisant le principe fondamental du respect de l'intérêt de l'enfant.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les plaintes auprès du Défenseur des enfants augmentent. - Les enfants d'immigrés en situation irrégulière n'ont pas accès à la Sécurité sociale, ils ne bénéficient pas des services médicaux qui leur sont nécessaires. Leur droit à la santé n'est pas respecté. - Il y aurait 2 millions d'enfants pauvres en France, suivant les critères européens. <p>Position de l'Unicef France : Les propositions du rapport <i>15 résolutions pour combattre la pauvreté des enfants</i> ne sont pas suivies. Les enfants et adolescents n'ont pas à souffrir des problèmes politiques ou idéologiques.</p>
<p>L'accès aux origines</p>	<p>La CIDE proclame « le droit de connaître ses parents », mais dans notre pays les femmes peuvent accoucher sans dire leur nom (accouchement sous X). Dans ce cas, les enfants abandonnés ignorent qui sont leurs parents. Position de l'Unicef France : L'Unicef France demande aux pouvoirs publics de modifier la loi.</p>

© UNICEF France



Le droit à la santé

OBJECTIFS

- **Savoir ce qu'est le droit à la santé**
- **Connaître l'action de l'Unicef en faveur du droit à la santé**
- **Connaître les problématiques du droit à la santé en France**

DOCUMENTS PROPOSÉS



DOCUMENT 1

« Des droits pour chaque enfant du monde »
[Lien Internet](#)



DOCUMENT 2

Exposition pour les 20 ans de la Convention internationale des droits de l'enfant.



DOCUMENT 3

Photographies



DOCUMENT 4

Les actions de l'Unicef en faveur du droit à la santé



DOCUMENT 5

Qu'est-ce que le droit à la santé ?

La CIDE stipule que « chaque enfant a droit à un niveau de vie suffisant et à jouir du meilleur état de santé possible ». L'enfant doit bénéficier du meilleur environnement possible pour son développement, de services de santé efficaces ainsi que d'aides spécifiques s'il est handicapé.

Le manque d'eau potable, l'hygiène défectueuse, la malnutrition, l'absence de vaccination, les maladies, le manque de soins adaptés, les guerres, la pauvreté et les traditions nuisent au respect de ce droit.

Chaque année, près de 9 millions d'enfants meurent avant leur cinquième anniversaire et 2 millions meurent d'une maladie qui pourrait être évitée grâce à un vaccin. Le paludisme provoque chaque année la mort d'environ 1 million de personnes dont 90 % en Afrique.

L'action de l'Unicef en faveur du droit à la santé

L'Unicef agit sur le long terme mais aussi dans les situations d'urgence ou en cas de conflit.

Il soutient la construction de puits pour fournir de l'eau potable et apporte de l'eau et de la nourriture aux enfants et à leur famille lorsque c'est nécessaire.

Il aide à soigner, vacciner et informer les enfants et leurs parents pour éviter les maladies contagieuses. Il participe à la mise en place de centres de santé. L'Unicef a fourni 2,6 milliards de doses de vaccins à 80 pays en 2008. Il participe à la lutte contre le sida : distribution de kits de dépistage et de traitements antirétroviraux, sensibilisation des adolescents... L'Unicef participe à la lutte contre le paludisme avec, par exemple, la distribution de moustiquaires dans les régions les plus touchées.

Toutefois, un milliard d'enfants sont privés d'un ou de plusieurs services essentiels à leur survie et à leur développement.

Quelle est la problématique de la France dans ce domaine ?

La couverture vaccinale est bonne et les maladies infantiles ont reculé. Le suicide est une cause importante de mortalité chez les jeunes et l'accès aux soins en pédopsychiatrie est très long. Depuis 2004, des Maisons des adolescents accueillent les 12-19 ans en souffrance mais il y en a trop peu.

Le nombre de médecins scolaires est insuffisant : 1 pour 8000 à 12000 élèves. De ce fait, les dépistages ne sont pas systématiques.

2 millions d'enfants pauvres (suivant les critères européens), 15000 enfants sans domicile fixe avec leur famille, les mineurs isolés étrangers et les enfants d'immigrés en situation irrégulière ne bénéficient pas des services médicaux qui leur sont nécessaires.

L'Unicef France interpelle les pouvoirs publics sur ce sujet et préconise un véritable statut pour les mineurs étrangers isolés. Il demande également que les propositions du rapport *15 résolutions pour combattre la pauvreté des enfants* soient mises en œuvre.



1 Introduction

- Introduisez le thème du dossier : le droit à la santé en demandant aux élèves ce que veut dire pour eux être en bonne santé. Listez leurs réponses au tableau.

2 Découverte

DOCUMENT 1

- Projetez un extrait du film « Des droits pour tous les enfants du monde » Unicef (minutes 147 à 221).
- Incitez les élèves à l'écoute attentive ou à la prise de notes (cycle 3).

3 Problématique 1

DOCUMENTS 2 ET 4

- Quelles sont les menaces sur le droit à la santé et quelles sont les actions de l'Unicef en faveur de ce droit ? À l'issue du film, posez la question : qu'est-ce que le droit à la santé et quelles sont les menaces sur la survie des enfants ? Listez les réponses au tableau. Pour valider les réponses, faites-leur lire les documents 2 et 4. Demandez aux élèves de vérifier les réponses écrites au tableau et de compléter la liste. Apportez les précisions nécessaires.

4 Application **Exercice 1**

DOCUMENTS 2, 3 ET 4

- 1/ Travail individuel : présentez aux élèves les documents 2 et 4 et demandez-leur de répondre aux questions. Précisez qu'il est important de rédiger des phrases complètes. Il s'agit pour eux de lire des documents et de ne sélectionner que ce qui concerne les questions posées.
- 2/ Les élèves travailleront en binômes : demandez aux élèves de compléter le tableau, ils trouveront les réponses dans les documents 2, 3 et 4 également. Ils doivent faire une synthèse des renseignements trouvés.

DOCUMENTS 2 ET 3

- 1/ Faites lire les différentes parties de l'affiche par quelques élèves, apportez les précisions nécessaires et expliquez les mots incompris. Proposez ensuite aux élèves de répondre à la 1^{re} question. Ils doivent présenter la réponse de façon à utiliser des groupes nominaux.
- 2/ Posez la question suivante : « Que voit-on sur ces photos ? ». Laissez les élèves s'exprimer et décrire le document. Précisez qu'il s'agit d'illustrations de l'action de l'Unicef en faveur de la santé si les élèves ne l'ont pas dit. Demandez-leur ensuite de répondre à la 2^e question. C'est un travail individuel qui leur demande de rédiger un texte de 3 ou 4 phrases.

5 Correction

- Corrigez à partir des réponses des élèves, puis faites la synthèse au tableau.
- Vous pourrez préciser les actions de l'Unicef : distribution de moustiquaires, de kits de dépistage du VIH-sida, de traitements antirétroviraux, information des familles, vaccinations...

6 Synthèse

Le droit à la santé est l'un des droits fondamentaux de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE). Pourtant, chaque année, 9 millions d'enfants meurent dans le monde avant d'avoir 5 ans. Les causes en sont diverses : malnutrition, manque d'accès à l'eau potable et à l'assainissement, absence de vaccination contre les maladies infantiles, paludisme, sida, manque de soins, guerres et conflits. L'Unicef agit en faveur du droit à la santé. Il soutient la construction de puits pour fournir de l'eau potable. Il aide à soigner, vacciner et informer les enfants et leur famille pour éviter les maladies dangereuses. Il aide aussi à la mise en place de centres de soins.

7 Problématique 2

DOCUMENT 5

- Comment le droit à la santé est-il appliqué en France ?
- Organisez un débat (10 minutes environ) en demandant aux élèves s'ils pensent que ce qu'ils ont découvert sur le droit à la santé concerne notre pays. Donnez le rôle de « meneur de parole » à un des élèves. Rappelez les règles de prise de la parole : lever le doigt, attendre d'avoir la parole, écouter les autres... Dites que vous n'interviendrez pas et qu'ils pourront vérifier s'ils avaient raison plus tard. À l'issue du débat, annoncez que vous allez lire un document qui va leur permettre de vérifier et préciser leurs réponses. Lisez à voix haute le document 5. Apportez les précisions nécessaires et expliquez les mots incompris.

8 Application **Exercice 2**

DOCUMENT 5

- Demandez ensuite aux élèves de souligner les phrases de l'exercice 2 lorsqu'elles leur semblent justes. Les élèves auront le droit de consulter le document.
- La première partie est commune aux cycles 2 et 3 ; seuls les élèves de cycle 3 rédigeront la deuxième partie. Vous pouvez cependant faire travailler les élèves de cycle 2 sur cette question.

9 Correction

- Orale et collective : les élèves devront lire à haute voix la partie du document qui leur a permis de trouver la bonne réponse.

10 Synthèse

Les enfants français sont bien protégés contre les maladies infantiles et la plupart bénéficient de la Sécurité sociale. Mais la pédopsychiatrie manque de moyens, le nombre de médecins scolaires est insuffisant. Les dépistages des troubles et les examens médicaux ne sont pas systématiques. Une partie des enfants vivant dans notre pays, en situation de grande pauvreté, en situation irrégulière, ou mineurs étrangers isolés n'ont pas ou peu accès aux soins. L'Unicef France interpelle les pouvoirs publics sur ce sujet et préconise un véritable statut pour les mineurs étrangers isolés.



Le droit à l'éducation

OBJECTIFS

- **Savoir ce qu'est le droit à l'éducation et ce qu'il permet**
- **Connaître l'action de l'Unicef en faveur du droit à l'éducation**
- **Connaître la problématique du droit à l'éducation en France**

DOCUMENTS PROPOSÉS



DOCUMENT 1

« Des droits pour chaque enfant du monde »

[Lien Internet](#)



DOCUMENT 2

Exposition pour les 20 ans de la Convention internationale des droits de l'enfant.



DOCUMENT 3

« L'histoire de Lalita, Inde »



DOCUMENT 4

« Les actions de l'Unicef en matière d'éducation »



DOCUMENT 5

« Le droit à l'éducation : la situation en France »

Qu'est-ce que le droit à l'éducation et que permet-il ?

Le droit à l'éducation est l'un des droits fondamentaux stipulés dans la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) aux articles 28 et 29 : « Les États parties reconnaissent le droit de l'enfant à l'éducation et doivent rendre l'enseignement primaire obligatoire et gratuit, encourager l'organisation de différentes formes d'enseignement secondaire accessible à tout enfant, assurer à tous l'accès à l'enseignement supérieur en fonction des capacités de chacun. »

L'éducation permet de mieux se protéger contre les maladies, d'abaisser le taux de mortalité infantile et maternelle, d'aider ses propres enfants à s'instruire, de lutter contre la pauvreté et les injustices, d'augmenter la productivité du pays.

Chaque enfant doit pouvoir apprendre à lire et écrire partout dans le monde.

Pourtant, 100 millions d'enfants ne sont pas scolarisés. L'alphabétisation des jeunes est 1,2 fois plus élevée chez les garçons que chez les filles dans les pays les moins avancés.

Quelle est l'action de l'Unicef en faveur du droit à l'éducation ?

L'Unicef s'engage à développer l'éducation dans les pays pauvres et défend l'école gratuite et obligatoire pour tous. Il encourage les parents à envoyer les enfants à l'école. Il aide à la scolarisation des filles.

Il distribue du matériel scolaire. En 2008, l'Unicef a consacré 61 millions d'euros à l'achat de fournitures scolaires. Il participe à la construction ou restauration d'écoles.

Il intervient aussi dans les situations d'urgence. Par exemple, l'Unicef a fourni, en Haïti, des tentes-écoles, du matériel scolaire et plus de 5000 personnels éducatifs ont été formés après le séisme.

Quelle est la problématique du droit à l'éducation en France ?

L'école est gratuite, laïque et obligatoire pour les enfants de 6 à 16 ans. Mais, 5000 à 7000 enfants Roms ne sont pas scolarisés. Les enfants issus de familles en grande difficulté connaissent des difficultés scolaires plus fortes que les autres.

Il y a un manque de soutien face à la fragilité et aux problèmes de comportement par manque de médecins scolaires, psychologues, personnes à l'écoute... 150000 jeunes quittent l'école chaque année sans diplôme. Ils sont souvent en situation d'exclusion sociale, souvent sans emploi ou occupant des emplois précaires.

Malgré la loi du 11/02/2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, 20000 à 40000 enfants en situation de handicap ne peuvent pas être scolarisés faute de moyens mis en œuvre.

L'Unicef France milite pour la scolarisation des enfants handicapés. L'Unicef France dénonce le fait que l'école n'assure plus sa mission de mixité sociale. Elle gagnerait à développer des moyens pour lutter contre l'absentéisme scolaire, la violence, et plus généralement la préparation à la vie active et sociale.



1 Introduction

- Introduisez le thème du dossier par un bref débat sur le thème qu'est-ce que l'éducation ? 10 min. Laissez les élèves s'exprimer puis dites-leur qu'ils vont découvrir comment ce droit s'exerce dans le monde.

2 Découverte

DOCUMENT 1

- Projetez un extrait du film « Des droits pour tous les enfants du monde » Unicef (minutes 222 à 301).
- Incitez les élèves à l'écoute attentive ou à la prise de notes. À l'issue du film, posez la question suivante : « À quoi sert l'éducation ? ». Demandez aussi aux élèves, ce qui, d'après eux, peut empêcher un enfant d'aller à l'école. Listez leurs réponses au tableau.

3 Problématique 1

- Quelles sont les menaces sur le droit à l'éducation et quelles sont les actions de l'Unicef en faveur de ce droit ?
- Distribuez ensuite le document 4. Les élèves de cycle 3 en feront une lecture silencieuse. Lisez le texte aux élèves de cycle 2 en apportant toutes les précisions et les explications nécessaires. Demandez-leur de compléter la liste écrite précédemment au tableau. Cachez ensuite ces informations lorsque les élèves font les exercices.

4 Application Exercice 1

DOCUMENTS 2 ET 4

- 1/ Constituez des groupes de 2 ou 3 élèves pour répondre aux questions de cet exercice. Ils utiliseront le document 4. Ensemble, ils dresseront la liste des obstacles à la scolarisation des enfants dans les pays en développement.

- 2/ Avant de faire l'exercice, montrez aux élèves l'affiche du document 2. Faites commenter et émettre des hypothèses sur le sens de la phrase : « Préparez les filles, un pas vers le développement ».

Les mêmes groupes d'élèves utiliseront ensuite le document 4 pour expliquer quels sont les avantages de la scolarisation des filles pour un pays.

- 3/ Travail individuel à partir du document 4. Il s'agit de compléter le texte qui explique l'action de l'Unicef.

- 1/ Travail individuel : les élèves devront répondre à des questions de compréhension de texte. Demandez aux élèves de lire silencieusement le texte du document 2,

puis faites le lire par quelques élèves. Expliquez les mots incompris si nécessaire. Demandez ensuite aux élèves de répondre aux questions par une phrase complète.

- 2/ Faites travailler les élèves en binômes. Ils utiliseront le document 4. Faites lire ce texte par des élèves. Il peut sembler compliqué aux plus jeunes, assurez-vous que les élèves l'aient bien compris en posant quelques questions. Expliquez les mots incompris. Demandez ensuite à chaque binôme de répondre par vrai ou par faux aux différentes affirmations.

5 Correction

DOCUMENT 3

- Questions 1/ et 2/ : un rapporteur par groupe donne la réponse du groupe, puis découvrez le tableau pour vérifier avec eux s'ils n'ont rien oublié. Chaque élève copie ensuite les réponses sur sa feuille. Vous pourrez, si vous le souhaitez, faire lire aux élèves le document 3, le témoignage de Lalita pour mieux leur faire comprendre la difficulté que rencontrent parfois les filles pour accéder à l'instruction.

- 3/ Mise en commun des réponses apportées par les élèves. Validez ces réponses et apportez des précisions sur l'action de l'Unicef si vous le souhaitez.

- 1/ Demandez à un élève ce qu'il a répondu à la première question. Ses camarades peuvent compléter ou proposer une autre réponse. Validez et écrivez une phrase au tableau pour ceux qui n'auraient pas su répondre. Procédez ainsi pour chaque question.

- 2/ Un rapporteur par binôme propose sa réponse, un débat peut s'organiser entre les élèves s'ils ne sont pas d'accord. Validez ensuite la réponse correcte.

6 Synthèse

Le droit à l'éducation est l'un des droits fondamentaux de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE). Pourtant, dans le monde, 100 millions d'enfants ne sont pas scolarisés, plus de la moitié sont des filles. Les gens instruits sont plus aptes à se protéger. L'éducation permet de lutter contre la pauvreté et les injustices. Elle favorise le développement d'un pays.

L'Unicef s'est fixé comme objectif la scolarisation de tous les enfants. Il distribue du matériel scolaire, aide à la construction d'écoles et agit dans les situations d'urgence. Il défend l'école gratuite et obligatoire et encourage les parents à scolariser tous leurs enfants, y compris les filles.



7 Problématique 2

DOCUMENT 5

- Le droit à l'éducation est-il bien respecté en France ?
- Organisez un débat (10 minutes environ) en demandant aux élèves s'ils pensent que ce qu'ils ont découvert concerne notre pays. Donnez le rôle de « meneur de parole » à un des élèves. Rappelez les règles de prise de parole : lever le doigt, attendre d'avoir la parole, écouter les autres... Dites que vous n'interviendrez pas et qu'ils pourront vérifier s'ils avaient raison plus tard.
- À l'issue du débat, annoncez que vous allez lire un document qui va leur permettre de vérifier et préciser leurs réponses. Lisez à voix haute le document 5. Expliquez les mots : *rom*, *analphabète* et *illettré*. Proposez ensuite aux élèves de faire l'exercice.

8 Application Exercice 2

DOCUMENT 5

- Travail individuel : les élèves doivent répondre à des questions de compréhension de lecture du tableau et du texte. Précisez qu'il faut répondre par des phrases correctement construites.
- Travail individuel : les élèves chercheront les réponses correctes dans le tableau et dans le texte, ils entoureront les réponses correctes.

9 Correction

Cycle 3

- Demandez à un élève ce qu'il a répondu à la première question, ses camarades peuvent compléter ou proposer une autre réponse. Demandez de préciser dans quelle partie du document ils ont trouvé leur réponse. Validez et écrivez une phrase au tableau pour ceux qui n'auraient pas su répondre. Procédez ainsi pour chaque question.

Cycle 2

- L'élève qui donne une réponse doit la justifier en lisant le passage du document qui l'a aidé à répondre.

10 Synthèse

Même dans notre pays où l'éducation est gratuite, laïque et obligatoire de 6 à 16 ans, la situation n'est pas parfaite : il y a des enfants qui ne sont pas scolarisés. Ce sont des enfants du voyage et certains enfants handicapés.

L'Unicef interpelle les pouvoirs publics pour que tout soit mis en œuvre pour scolariser les enfants en situation de handicap dans l'école de leur quartier, même s'ils doivent se rendre ailleurs pour bénéficier de soins ou d'une rééducation ; sur le manque de psychologues et médecins scolaires.



© Unicef France / Scarlettine



Le droit à l'éducation

Exercice 1

Cycle
3

- 1 Écris la liste des obstacles à la scolarisation des enfants dans les pays en développement en t'aidant du document 4.

- 2 À l'aide du document 4, explique le slogan de l'affiche « Préparer les filles, un pas vers le développement » (doc. 2). Quels avantages la scolarisation des filles apporte-t-elle à un pays ?

- 3 Complète le texte suivant en t'aidant du document 4.

L'Unicef défend l'école _____ et _____. Il s'est fixé pour objectif la _____ de tous les enfants. Il _____ les parents à envoyer les enfants à l'école. Il aide à la scolarisation des _____. Il distribue du _____. Il aide à la _____ ou _____ d'école et intervient aussi dans les _____ : guerres, conflits, catastrophes naturelles.

Cycle
2

- 4 Lis le témoignage de Lalita dans le document 3 et réponds aux questions suivantes.

Dans quel pays Lalita vit-elle ?

Qu'est-ce que ses parents avaient prévu pour ses dix ans ?

Vivait-elle dans une famille riche ?

Comment s'est-elle rendue à l'école ?



Qui l'a battue quand il a découvert qu'elle allait à l'école ?

Pourquoi son frère était-il honteux qu'elle étudie ?

Qu'a appris Lalita à l'école ?

Que sait-elle faire d'autre qui semble remarquable pour une petite Indienne ?

Quel métier Lalita souhaite-t-elle exercer ?

Pour quelle raison a-t-elle choisi ce métier ?

5 Réponds par vrai ou faux aux affirmations suivantes (entoure la bonne réponse).

L'Unicef défend l'école gratuite.	V – F
L'Unicef ne distribue pas de matériel scolaire.	V – F
L'Unicef aide à reconstruire les écoles détruites.	V – F
L'Unicef conseille d'adapter le calendrier scolaire au calendrier agricole.	V – F
L'Unicef refuse la scolarisation des filles.	V – F
L'Unicef a aidé à améliorer de 20 % la scolarisation des filles au Bénin.	V – F
L'Unicef conseille de rendre l'école facultative.	V – F

Exercice 2

Cycle 3

1 Réponds aux questions suivantes à l'aide du document 5 (tableau et texte). Elles concernent la situation des enfants en France.

Un enfant de 4 ans est-il obligé d'aller à l'école ?

Combien y a-t-il d'enfants handicapés non scolarisés ?

Où faut-il essayer de les scolariser ?

Que conseille l'Unicef pour que l'École française s'améliore ?

Quel est le statut de l'École dans notre pays ?

Quelle catégorie d'élèves connaît les plus grosses difficultés scolaires ?

Combien de jeunes quittent chaque année l'École sans diplôme ?

Combien d'enfants roms et d'enfants du voyage ne sont pas scolarisés ?



D'après toi, le droit à l'éducation est-il complètement respecté dans notre pays ?

Pourquoi ?

Cycle
2

2 Utilise le document 5 pour choisir la bonne réponse, et entoure-la.

En France, l'École est obligatoire à partir de :

- 3 ans
- 6 ans

En France, il y a :

- 100 % des enfants scolarisés
- des enfants qui ne peuvent être scolarisés

En France, il y a :

- 20 000 à 40 000 enfants handicapés non scolarisés
- peu d'enfants handicapés non scolarisés

En France, l'École obligatoire est :

- gratuite
- payante

À la fin de la scolarité obligatoire dans notre pays :

- On obtient toujours un diplôme.
- 150 000 jeunes chaque année n'ont pas de diplôme.

VOCABULAIRE

Analphabète : quelqu'un d'analphabète ne sait ni lire, ni écrire, ni compter.

Sensibilisation : sensibiliser quelqu'un à un problème, c'est le lui expliquer pour qu'il ait envie de le résoudre.

Discrimination : faire une distinction entre les gens suivant leur sexe, leur ethnie, leur origine sociale. Ne pas leur accorder les mêmes droits et les mêmes chances.

Illétré : qui ne maîtrise ni l'écriture, ni la lecture.

Roms : gens du voyage originaires de Roumanie ou de Bulgarie qui ont été sédentarisés de force dans leur pays où ils vivent dans une grande misère. Beaucoup d'entre eux émigrent et essaient de trouver une vie meilleure dans les pays de l'Ouest de l'Europe.

RETIENS BIEN !

Le droit à l'éducation est l'un des droits fondamentaux de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE). L'éducation permet de mieux se protéger, de lutter contre la pauvreté et les injustices. Elle favorise le développement d'un pays. Pourtant, dans le monde, 100 millions d'enfants ne sont pas scolarisés, plus de la moitié sont des filles.

L'Unicef s'est fixé comme objectif la scolarisation de tous les enfants. L'Unicef défend l'École gratuite et obligatoire et encourage les parents à scolariser tous leurs enfants, y compris les filles.

La situation de l'éducation en France est bien meilleure que dans les pays en développement. L'École est gratuite, laïque et obligatoire de 6 à 16 ans. Mais il existe des situations en France où le droit à l'éducation n'est pas correctement appliqué (la scolarisation des enfants handicapés, par exemple).

Le droit à l'éducation



DOCUMENT 1

« Des droits pour chaque enfant du monde »

[Lien Internet](#)



© UNICEF / Rotner



DOCUMENT 2

Exposition pour les 20 ans de la Convention internationale des droits de l'enfant.



DOCUMENT 3

« L'histoire de Lalita, Inde »



DOCUMENT 4

« Les actions de l'Unicef en matière d'éducation »



DOCUMENT 5

« Le droit à l'éducation : la situation en France »

Document 2

Exposition pour les 20 ans de la Convention internationale des droits de l'enfant.

© UNICEF France

« L'enfant a le droit à l'éducation qui favorise l'épanouissement de sa personnalité et le prépare à sa vie d'adulte.

L'Etat doit rendre obligatoire et gratuit l'enseignement primaire, faciliter l'accès à l'enseignement secondaire et supérieur, en fonction des capacités de chacun. »

Articles 28, 29
Convention internationale des droits de l'enfant

UNISSONS-NOUS !
Pour assurer l'éducation primaire pour tous, dans le respect des valeurs de chacun et sur la base de l'égalité des chances et des sexes.



l'école pour tous

En 1985, 200 millions d'enfants n'avaient pas accès à l'école

Aujourd'hui, dans plus de 50 pays en développement, 90 % des enfants scolarisés dans le primaire

l'école primaire

En 2008, 93 millions d'enfants ne vont pas à l'école primaire

Entre 1999 et 2005, 588 millions d'enfants ont pu être scolarisés

Trais scolaires

Dans la voie vers l'éducation pour tous, c'est aussi éliminer les obstacles

En 2007, 11 millions d'enfants et 100 000 enseignants ont reçu des fournitures gratuites

Le droit à l'éducation

Document 3

Témoignage

L'histoire de Lalita, Inde

Comme beaucoup de parents en Inde, ceux de Lalita voulaient qu'elle se marie à l'âge de dix ans. Voulant s'instruire, la jeune fille s'est rendue secrètement dans une école réservée aux filles des villages pauvres. « Je me souviens encore du jour où mon frère jumeau m'a surprise alors que j'allais à l'école. Il m'a battue car il était honteux que j'ose étudier alors qu'aucun homme de notre famille n'avait jamais été scolarisé. »

Lalita a appris à lire et à écrire. Elle a également appris l'usage de la bicyclette et le karaté. « Je veux poursuivre mes études et devenir un professeur chevronné. Je veux faire découvrir aux filles un monde qu'elles ignorent, et je rêve d'une école dans chaque village ! »

© UNICEF

Document 5

Le droit à l'éducation : la situation en France

Statut de l'école	Gratuite, laïque et obligatoire
Âge de la scolarité obligatoire	6 ans à 16 ans
Nombre de jeunes quittant l'école sans diplôme	150 000 chaque année
Nombre d'enfants handicapés non scolarisés	20 000 à 40 000
Nombre d'enfants roms et enfants du voyage non scolarisés	5 000 à 7 000
Pourcentage d'analphabètes et d'illettrés	Entre 1 % et 2 %

Constats et remarques de l'Unicef France :

- Les enfants issus de familles pauvres connaissent des difficultés scolaires plus fortes que les autres.
- Il faut mettre en œuvre des moyens pour la scolarisation des enfants handicapés dans les écoles de leur quartier.
- L'école gagnerait à développer des moyens de lutter contre l'absentéisme scolaire, la violence et plus généralement la préparation à la vie active et sociale.

Application de la CIDE en France, audition 2009.

<http://www.unicef.fr/userfiles/RapportUNICEFFrance2009CRC.pdf>

© UNICEF France

Document 4

Les actions de l'Unicef en matière d'éducation

En 2010, 100 millions d'enfants n'étaient pas scolarisés. Plus de la moitié sont des filles. Quelles en sont les raisons ? Les traditions et les habitudes de vie sont souvent un obstacle à la scolarisation des filles. Deux tiers des analphabètes dans le monde seraient des femmes. Dans les pays pauvres, on a besoin de la fille à la maison. Elle aide à la cuisine, au nettoyage, surveille ses petits frères et sœurs. Cela peut permettre à la mère de travailler et de ramener un salaire. Dans beaucoup de pays, on marie la fille très jeune. Alors, il est inutile de l'instruire. Pourtant, lorsqu'une fille est instruite, elle est plus épanouie, elle se marie plus tard. Elle protège mieux ses enfants contre les maladies en les faisant vacciner. Convaincue des bienfaits de l'éducation, elle envoie ses enfants à l'école. Si elle travaille, elle connaît ses droits, sait se défendre et se protéger des abus et de l'exploitation. On constate que plus le taux de scolarisation des filles est élevé plus la croissance du pays est bonne.

© UNICEF France

Des millions de garçons ne sont pas scolarisés non plus. Beaucoup d'enfants vivant dans les pays pauvres travaillent, ils ne peuvent pas aller à l'école. Et puis, il y a tous les enfants qui vivent dans des zones de guerre et de conflits. Parfois, il n'y a pas d'école dans les villages ou bien, elle a été détruite par la guerre ou une catastrophe naturelle. Les enfants doivent alors marcher des kilomètres pour rejoindre celle d'un autre village. Cela pose des problèmes de sécurité et les parents hésitent à y envoyer les enfants, surtout les filles. D'autres fois, il n'y a pas d'eau à l'école. Enfin, les pays en développement manquent d'enseignants et de matériel scolaire ou celui-ci est trop cher pour ces familles pauvres.

L'Unicef défend l'école gratuite et obligatoire pour tous. Il encourage les parents à envoyer les enfants à l'école. Il aide à la scolarisation des filles. Au Bénin par exemple, une campagne de sensibilisation a amélioré le taux de scolarisation des filles de 20 %. Il distribue du matériel scolaire. Il aide à la construction ou restauration d'écoles et intervient aussi dans les situations d'urgence.

L'Unicef s'est fixé pour objectif la scolarisation de tous les enfants. Il conseille d'adapter l'école aux réalités de chaque pays : instaurer des écoles à mi-temps, adapter le calendrier scolaire au calendrier agricole, fabriquer des écoles « mobiles », installer des écoles dans les usines où les enfants travaillent car on sait que les familles pauvres ont besoin de leur salaire. Enfin, il faut respecter les cultures et langues minoritaires.



Le droit à la protection

OBJECTIFS

- **Savoir ce qu'est le droit à la protection et quelles menaces pèsent sur ce droit**
- **Connaître l'action de l'Unicef en faveur de ce droit**
- **Connaître la problématique de la situation en France**

DOCUMENTS PROPOSÉS



DOCUMENT 1

« Des droits pour chaque enfant du monde »
[Lien Internet](#)



DOCUMENT 2

Exposition photos



DOCUMENT 3

Exposition photos



DOCUMENT 4

Exposition photos



DOCUMENT 5

Exposition photos



DOCUMENT 6

Bilan de l'Unicef France 2009

Qu'est-ce que le droit à la protection ?

Le droit à la protection est inscrit dans la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE). C'est un des droits fondamentaux des enfants. C'est le droit de grandir et de s'épanouir dans un environnement favorable. L'action en faveur de ce droit passe par la lutte contre la violence, l'exploitation, les mauvais traitements infligés aux enfants, y compris l'exploitation sexuelle, la traite, le travail dans des conditions dangereuses, la lutte contre les pratiques préjudiciables comme l'excision et le mariage forcé.

Quels sont les obstacles à l'application de ce droit et qu'elle est la position de l'Unicef ?

• Le travail des enfants

Plus de 218 millions d'enfants travaillent dans le monde dont 2,5 millions dans les pays industrialisés. L'Unicef n'est pas opposé au travail que les enfants peuvent faire chez eux, pour aider leur famille, dans la ferme ou l'entreprise familiale, à condition que ce travail ne nuise pas à leur

santé et à leur bien-être, ne les empêche pas d'aller à l'école et de profiter de leur enfance.

• Les enfants et la guerre

Il y a environ 250 000 enfants soldats, âgés de 6 à 17 ans dans le monde. Ils se portent parfois volontaires pour défendre leur pays, par désespoir ou pour venger leurs proches. Mais beaucoup sont enlevés dans la rue, sur les marchés, à la sortie de l'école. Ils sont combattants, détecteurs de mines, éclaireurs, espions, messagers, porteurs. Les filles prennent part aux combats, elles servent aussi de domestiques pour les combattants. L'Unicef s'engage pour faire démobiliser ces enfants en négociant avec les chefs de guerre. Après leur démobilisation, il aide à rechercher leur famille, les soigner, les éduquer et les réinsérer.

• Vivre dans la rue

Les enfants, orphelins, abandonnés par leurs parents ou séparés d'eux par les conflits armés, sont parfois obligés de vivre dans la rue. Livrés à eux-mêmes, contraints de travailler, mendier, voler ou se prostituer, ils sont exposés à toutes sortes de dangers comme la drogue, les agressions, les abus et les trafics. L'Unicef pense qu'il faut un véritable engagement des pouvoirs publics, l'établissement de législations et des moyens de les faire appliquer. Il faut œuvrer pour une évolution des mentalités, des coutumes et des comportements. Il faut assurer la prestation des services essentiels.

• Exploitation et traite

1,2 million d'enfants sont victimes de la traite chaque année, en majorité des filles. 5,7 millions d'enfants sont réduits à la servitude pour dette ou à d'autres formes d'esclavage.

1,8 million d'enfants sont contraints de se prostituer. De nombreux pays conscients du problème ont commencé une action pour lutter contre l'exploitation et la traite. L'éducation est un outil essentiel. Les parents et les enfants instruits courent moins de risques. C'est pour cela que l'Unicef s'investit si fortement dans l'éducation. Il faut aussi renforcer les législations pour que les criminels soient poursuivis et améliorer les procédures juridiques à l'intention des enfants victimes.

• Mariages forcés

Ils sont imposés aux enfants des deux sexes, mais ils affectent davantage les filles car ils engendrent des grossesses et des accouchements prématurés. Plus les filles sont jeunes, plus le risque de mortalité maternelle et néonatale est élevé. C'est, dans le monde, la principale cause de décès pour les filles de 15 à 19 ans. Leurs enfants ont aussi moins de chance de survivre. C'est par l'éducation que l'Unicef combat ce phénomène. Les mentalités et les coutumes doivent changer.

**•Violences faites aux enfants**

En plus des violences évoquées ci-dessus, partout dans le monde, y compris en France, les enfants sont victimes d'homicides, de violence armée (adulte/enfant ou enfant/enfant), de châtiments corporels sévères avec instruments, de brimades verbales ou physiques, de violences sexuelles. L'Unicef intervient auprès des autorités pour protéger ces enfants, les éduquer. L'Unicef œuvre aussi par ses programmes d'information à faire évoluer les mentalités. Il faut privilégier la prévention.

Quelle est la situation en France ?

La situation des enfants en France est bien différente mais certains chiffres sont accablants.

- En 2006, 98 000 enfants étaient signalés en danger dont 19 000 enfants maltraités et 79 000 à risque.
- Les adolescents se retrouvent parfois en danger car leurs parents démunis ne savent comment agir. Chaque collectivité importante devrait se doter d'une Maison des adolescents. L'accès aux centres médico-psychologiques où les soins sont remboursés devrait être facilité et plus rapide. Le suicide est la 2^e cause de mortalité chez les 15-24 ans.
- La dernière loi contre la récidive des majeurs et des mineurs accentue l'approche répressive dans un esprit contraire à la CIDE. La place d'un enfant n'est pas en prison. L'Unicef sera attentif au suivi de l'application de ce texte.
- Les conditions de visite des familles en prison sont désastreuses. Il y a dans notre pays 140 000 enfants dont un parent est incarcéré.
- Les châtiments corporels, la violence morale et psychologique et la négligence sont très ancrés dans les coutumes. L'Unicef agit pour promouvoir les actions de médiation familiale pour gérer de façon non-violente les conflits familiaux. Il faut sensibiliser, expliquer, convaincre, agir sur la culture et les mentalités et préconiser des formes de discipline non-violentes.
- La précarité des familles a augmenté ces dernières années et 15 000 enfants français sont sans domicile fixe et donc exposés à toute forme de danger.
- Les 4 000 à 6 000 mineurs étrangers isolés sont exposés aux abus et aux violences et n'ont aucune protection.

1 Introduction**DOCUMENT 1**

- Projetez l'extrait du film « Des droits pour tous les enfants », Unicef (minutes 302 à 334).
- Incitez les élèves à l'écoute attentive ou à la prise de notes (cycle 3).

2 Découverte**DOCUMENTS 2, 3, 4 ET 5**

- Proposez aux élèves d'observer les documents 2 et 3. Demandez-leur de décrire les photos et de donner leur avis sur ce qu'ils voient. Indiquez-leur qu'il y a 218 millions d'enfants qui travaillent dans le monde.
- Faites le même travail à partir des documents 4 et 5. Indiquez qu'il y a 250 000 enfants soldats. Laissez les élèves exprimer leurs avis en organisant un débat. Un enfant jouera le rôle de maître de la parole.

3 Problématique 1

- Quels sont les obstacles à l'application du droit à la protection et comment l'Unicef agit-il en faveur de ce droit ?
- À l'issue de la projection posez la question suivante : « Pourquoi les enfants ont-ils besoin d'être protégés ? ». Demandez aux élèves ce qui, d'après eux, nuit à la protection des enfants. Notez leurs réponses au tableau.

4 Application Exercice 1**DOCUMENTS 2, 3, 4 ET 5**

Cycle 3

- **1/ Le travail des enfants** : utilisez les documents 2 et 3. Les élèves doivent répondre à des questions de compréhension après lecture d'images. Les élèves peuvent travailler en binômes.
- **2/ Les enfants soldats** : utilisez les documents 4 et 5. Lecture d'affiche. Comme dans l'exercice précédent, les élèves peuvent travailler en binômes. Ils doivent répondre à des questions de compréhension. Il est important qu'ils rédigent des phrases complètes.
- **3/ L'action de l'Unicef** : travail individuel : les élèves doivent rédiger un texte sur l'action de l'Unicef pour lutter contre le phénomène des enfants soldats. C'est un travail de synthèse des différentes informations collectées.

Cycle 2

- **1/ Le travail des enfants** : lecture et compréhension d'images, savoir trouver des informations. Les élèves peuvent, au choix, travailler en binômes ou individuellement.
- **2/ Les enfants soldats et l'action de l'Unicef** : faites lire les textes des documents 4 et 5 à voix haute par quelques élèves. Les élèves se sont déjà exprimés sur ces documents lors de la phase de découverte. Proposez ensuite aux élèves de faire l'exercice. Travail individuel : ils doivent compléter le texte à l'aide des mots proposés.

5 Correction

Cycle 3

- Les élèves font des propositions que vous validerez. Écrivez au tableau les réponses les plus pertinentes pour



que les élèves qui ont proposé des réponses fausses ou incomplètes puissent corriger. Apportez les précisions nécessaires puis faites lire le résumé à voix haute par quelques élèves.

Cycle 2

- 1/ Correction orale d'après les propositions des élèves.
- 2/ Écrivez le texte au tableau d'après les propositions des élèves. Apportez les précisions nécessaires puis faites lire le résumé à voix haute par quelques élèves.
- À l'issue de la correction, expliquez aux élèves que l'Unicef n'est pas opposé au travail que les enfants peuvent faire chez eux, pour aider leur famille, dans la ferme ou l'entreprise familiale, à condition que ce travail ne nuise pas à leur santé et à leur bien-être, ne les empêche pas d'aller à l'école et de profiter de leur enfance car, dans certains pays, interdire tout travail des enfants rendrait les familles encore plus pauvres et les enfants en seraient les premières victimes.

6 Synthèse

Par protection, on entend la prévention et la lutte contre toute forme de maltraitance, de violence et d'exploitation, y compris l'exploitation sexuelle à des fins commerciales, la traite et le travail des enfants, et les pratiques traditionnelles préjudiciables, comme l'excision et les mariages d'enfants. Le nombre important de conflits armés représente un risque pour les enfants qui en sont les premières victimes.

L'action de l'Unicef :

- Demander aux gouvernements d'interdire le travail des enfants.
- Encourager les programmes de lutte contre l'exploitation des enfants et l'éducation scolaire.
- Proposer des crédits bancaires aux familles pour éviter d'avoir à envoyer les enfants au travail.
- Veiller à ce que la surveillance des abus soit bien respectée dans les pays.

7 Problématique 2

DOCUMENT 6

- Quelle est la situation en France ?
- Commencez par poser la question : « Pensez-vous que les enfants Français aient besoin de protection ? » Laissez les élèves s'exprimer puis proposez-leur de lire un document.
- Faites lire le document 6 à voix haute par quelques élèves. Expliquez les mots incompris, répondez aux interrogations des élèves et apportez toutes les précisions nécessaires.

8 Application Exercice 2

DOCUMENT 5

Cycle 3

- 1/ Travail individuel : QCM portant sur des chiffres accablants. Ils permettent aux élèves de comprendre la gravité de la situation de certains enfants dans notre pays. Demandez aux élèves d'entourer les bonnes réponses.
- 2/ Demandez aux élèves de relire silencieusement le document et de rechercher les éléments nécessaires pour répondre aux questions. Cet exercice leur demande d'analyser les informations contenues dans le texte.

Demandez-leur de rédiger les réponses en soignant la syntaxe.

Cycle 2

- Faites lire les propositions à voix haute par des élèves et demandez-leur de répondre individuellement. Ils doivent barrer les phrases contenant une information erronée.

9 Correction

Cycle 3

- 1/ Corrigez oralement d'après les propositions des élèves.
- 2/ Interrogez un élève qui proposera sa réponse. Les autres élèves peuvent compléter. Écrivez au tableau une phrase pour chaque question pour permettre aux élèves qui se sont trompés de corriger. Puis, faites lire le résumé à voix haute par quelques élèves.

Cycle 2

- Corrigez oralement d'après les propositions des élèves. Apportez les précisions nécessaires. Faites ensuite lire le résumé à voix haute par quelques élèves.
- Apportez des précisions sur la situation des enfants roms en France.
- Sur les 10 à 15000 Roms présents en France, il y aurait entre 5000 et 7000 enfants qui n'ont pas accès à l'école, à la santé ou au chauffage, par exemple. Depuis les nouvelles mesures prises par le gouvernement, la situation des enfants roms en France s'est dégradée. Le renvoi dans leurs pays d'origine peut apparaître comme une solution, mais, là-bas, ils souffrent de discrimination et ne peuvent pas suivre une scolarité normale. Dans les campements en France, les conditions de vie très précaires n'étaient souvent pas favorables aux enfants, mais aujourd'hui, beaucoup de familles se cachent pour échapper aux autorités françaises, et se retrouvent dans des conditions d'hygiène et de sécurité encore plus déplorables. L'Unicef France invite les Villes amies des enfants à multiplier leurs efforts pour qu'aucun enfant ne soit laissé pour compte.

10 Synthèse

Depuis quelques années, la justice pénale des mineurs a été repensée. Des lois successives tentent de rapprocher cette justice de celle des majeurs. Pour l'Unicef, quelle que soit l'infraction commise, un enfant ne doit jamais être traité comme un adulte. Un enfant délinquant, c'est d'abord un enfant en danger. La justice se doit de le protéger et de privilégier l'éducatif sur le répressif.

Environ 98000 enfants et adolescents étaient signalés comme étant en danger ou en risque de danger fin 2006, dont 19000 signalés pour maltraitance. Les situations de violences psychologiques représentaient alors plus de 3400 situations.

450000 enfants par an nécessitent une prise en charge par les services de l'aide sociale à l'enfance (enfants protégés ou en risque de danger ou pour lesquels une aide financière est apportée aux parents).

L'Unicef intervient auprès des pouvoirs publics pour améliorer la situation. Il sensibilise, explique, convainc et agit sur la culture et les mentalités.



Le droit à la protection

Exercice 1

Cycle
3

1 À l'aide des documents 2 et 3, réponds aux questions suivantes.

Document 2 :

Comment les enfants sont-ils vêtus ?

En quoi leur travail consiste-t-il ?

Te semblent-ils suffisamment protégés ?

Document 3 :

À quel endroit les enfants se trouvent-ils ?

Que font-ils ?

À quels risques sont-ils exposés ?

2 Réponds aux questions suivantes en t'aidant du document 4.

Quel âge avait Ismaël lorsqu'il est devenu soldat ?

Quel organisme finançait le camp de réadaptation dans lequel il a séjourné ?

A-t-il pu reprendre des études ensuite ?

Où et pourquoi témoigne-t-il cette douloureuse expérience ?

3 Écris un texte d'une dizaine de lignes pour expliquer l'action de l'Unicef en faveur des enfants soldats. N'oublie pas de donner des exemples précis. Aide-toi des documents 4 et 5.

Cycle
2**4** Entoure la réponse correcte en t'aidant des documents.

Document 2	Les enfants portent de lourdes charges.	V – F
	Les enfants peuvent se blesser.	V – F
	Les enfants n'ont pas de chaussures de sécurité.	V – F
	Les enfants souffrent de la chaleur.	V – F
Document 3	Les enfants sont très jeunes.	V – F
	Ils sont mal équipés pour effectuer leur travail.	V – F
	Ils portent un casque et des gants pour se protéger.	V – F
	Leur charge est trop lourde pour eux.	V – F

5 Complète le texte suivant en t'aidant du document 4.

Tu dois placer au bon endroit les mots : éduquer, quinze, famille, libération, enfants, Unicef, soigner, démobiliser, réinsertion.

Depuis plus de _____ ans, l'_____ lutte contre le recrutement des _____ soldats. L'Unicef travaille à leur _____ et leur _____ dans leur communauté. Il met tout en œuvre pour les _____, les aider à retrouver leur _____, les _____, les _____.

Exercice 2Cycle
3**1** Entoure l'affirmation correcte. Il s'agit de la situation en France.

Nombre d'enfants signalés en danger en 2006

- 98 000
- 79 000
- 19 000

Deuxième cause de mortalité chez les 15-24 ans

- Les maladies
- Les suicides
- Les accidents de la route

Nombre d'enfants dont un parent est **incarcéré**

- 410 000
- 1 400
- 140 000

Nombre d'enfants sans domicile fixe avec leur famille

- 150
- 15 000
- 1 500

**2 Réponds aux questions suivantes en t'aidant du document 6.**

Pour quelle raison l'Unicef n'est-il pas d'accord avec les lois concernant la justice des mineurs ?

Que souhaite l'Unicef pour les enfants dont un parent est **incarcéré** ?

Dans quel but l'Unicef souhaite-t-il un changement de mentalité en ce qui concerne la discipline ?

VOCABULAIRE

Démobiliser : renvoyer un soldat à la vie civile, dans ce cas permettre aux enfants de reprendre une vie normale.

Réinsérer : aider les gens à reprendre leur place dans la vie sociale.

Incarcéré : emprisonné

Préconiser : conseiller, recommander vivement

RETIENS BIEN !

Le droit à la protection est un des droits fondamentaux des enfants. C'est le droit de grandir et de s'épanouir dans un environnement favorable. Le travail des enfants, les guerres et les conflits sont des obstacles à ce droit. L'Unicef s'engage pour faire **démobiliser** les enfants soldats, rechercher leur famille, les soigner, les éduquer et les **réinsérer**.

En France, il y a de nombreux cas de maltraitance signalés. Les adolescents en danger, les mineurs étrangers isolés et les enfants sans domicile fixe sont mal protégés. L'Unicef s'inquiète des nouvelles lois concernant la délinquance des mineurs. L'emprisonnement ne peut pas être une réponse valable. Il faut privilégier l'éducation et les aider à se **réinsérer**. L'Unicef essaie de changer les mentalités pour supprimer les châtiments corporels.

Cycle
2**3 Barre les phrases qui contiennent une affirmation fausse.**

- En 2006, on a signalé 19 000 enfants maltraités.
- Pour l'Unicef, un enfant ne doit jamais être traité comme un adulte.
- Les mineurs étrangers isolés sont bien protégés.
- On peut consulter gratuitement un psychologue rapidement en cas de besoin.
- 15 000 enfants avec leur famille sont sans domicile fixe.
- Chaque ville possède une Maison des adolescents.
- L'Unicef **préconise** des formes de discipline non-violentes.
- La violence physique et morale envers les enfants est fréquente.
- Les enfants dont les parents sont **incarcérés** peuvent leur rendre visite dans de bonnes conditions.

Le droit à la protection



DOCUMENT 1

« Des droits pour chaque enfant du monde »

[Lien Internet](#)



© UNICEF / Rotner



DOCUMENT 2

Exposition photos



DOCUMENT 3

Exposition photos



DOCUMENT 4

Exposition photos



DOCUMENT 5

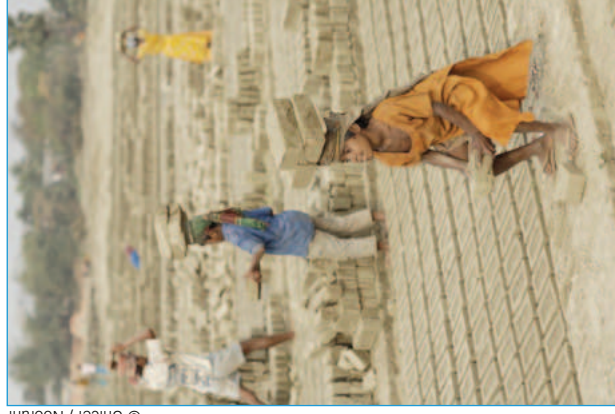
Exposition photos



DOCUMENT 6

Bilan de l'Unicef France 2009

Document 2



© Unicef / Noorani

Des enfants fabriquant et transportant des briques en terre.

Document 3



© Unicef / Blauger

Deux enfants portant de lourdes pierres.

Le droit à la protection

DOCUMENTS PROPOSÉS / FICHE 7

Document 4

L'action de l'Unicef pour lutter contre le phénomène des enfants soldats.

LE COMBAT DE L'UNICEF

Depuis plus de quinze ans, l'UNICEF lutte avec acharnement contre le recrutement des enfants soldats et travaille à leur libération et leur réinsertion dans leur communauté. Il met tout en œuvre pour les démobiliser, les aider à retrouver leur famille, les soigner, les éduquer...

"C'est très douloureux pour moi de raconter mon expérience, mais je le fais pour montrer que les gosses que l'on force à devenir soldats peuvent se réadapter et vivre une vie normale." Ismaël, enrôlé à 14 ans en Sierra Leone, s'exprimant six ans plus tard lors d'une réunion à l'ONU. Il a passé huit mois dans un centre de réadaptation financé par l'UNICEF et fait des études aux États-Unis.

www.unicef.fr

unicef

FAISONS AVANCER L'HUMANITÉ
Santé, Éducation, Égalité, Protection
Pour chaque enfant

© UNICEF France

Le droit à la protection

DOCUMENTS PROPOSÉS / FICHE 7

Document 5

L'action de l'Unicef pour lutter contre le phénomène des enfants soldats.



L'UNICEF travaille dans 158 pays et intervient dans 25 pays en guerre pour :
 rouvrir les écoles, fournir des vaccins, retrouver les familles, aider à la reconstruction
 des hôpitaux, soigner les enfants traumatisés, faire campagne contre le recrutement
 des enfants et pour la démobilisation et le désarmement.

"J'espère que quelqu'un ramènera la paix et arrêtera les tueries."
 Jabber, 12 ans, commente le dessin qu'il s'applique à colorier, "un avion qui transporte des bombes". Réfugié dans le camp de Jabalia, à Gaza, le jeune garçon est pris en charge par des bénévoles dans le cadre du projet "Les enfants et l'avenir", initié par l'UNICEF pour exorciser les peurs et les angoisses de leur vie quotidienne.

Unicef France
 Santé, Éducation, Égalité, Protection
 FAISONS AVANCER L'HUMANITÉ
 www.unicef.fr

© UNICEF France

Document 6

Bilan de l'Unicef France 2009

La situation des enfants en France est bien différente, mais certains chiffres restent très préoccupants :

- En 2006, 98000 enfants étaient signalés en danger dont 19000 enfants maltraités et 79000 à risque.
- Les adolescents en perte de repères se retrouvent en danger car leurs parents démunis ne savent comment agir. Chaque collectivité importante devrait se doter d'une Maison des adolescents. Les délais pour consulter un psychologue gratuitement sont trop longs. Le suicide est la 2^e cause de mortalité chez les 15-24 ans en France.
- Depuis quelques années, la justice pénale des mineurs se rapproche de plus en plus de celle des majeurs, le nombre de condamnations à des peines de prison augmente. Pour l'Unicef, quelle que soit l'infraction commise, un enfant ne doit pas être traité comme un adulte. La justice se doit de le protéger et de l'éduquer pour qu'il puisse reprendre sa place dans la société.
- Les conditions de visite des familles en prison sont désastreuses. Il y a, dans notre pays, 140000 enfants dont un parent est incarcéré. L'Unicef intervient pour que ces enfants puissent voir leurs parents dans de meilleures conditions.
- Les châtiments corporels sont très ancrés dans les coutumes. La violence morale et psychologique est également très présente. L'Unicef agit pour sensibiliser, expliquer, convaincre, agir sur la culture et les mentalités et préconiser des formes de discipline non-violentes.
- La précarité des familles a augmenté ces dernières années et 15000 enfants français sont sans domicile fixe.
- Les 4000 à 6000 mineurs isolés étrangers sont exposés aux abus et aux violences et n'ont aucune protection.
- 5000 à 7000 enfants Roms n'ont accès ni au logement, ni à l'école. Beaucoup se cachent pour ne pas être renvoyés dans leur pays.

Bilan de l'Unicef France 2009.

<http://www.unicef.fr/userfiles/4877-4.pdf>

© UNICEF France



Le droit à la participation

OBJECTIFS

- **Savoir ce qu'est le droit à la participation et ce qu'il permet**
- **Connaître l'action de l'Unicef en faveur du droit à la participation**
- **Connaître les problématiques du droit à la participation en France**

DOCUMENTS PROPOSÉS



DOCUMENT 1

« Des droits pour chaque enfant du monde »
[Lien Internet](#)



DOCUMENT 2

Exposition pour les 20 ans de la Convention internationale des droits de l'enfant.



DOCUMENT 3

Exposition photos



DOCUMENT 4

Exposition photos



DOCUMENT 5

Témoignage de Pauline



DOCUMENT 6

La participation des jeunes en France

Qu'est-ce que le droit à la participation et que permet-il ?

C'est l'un des droits fondamentaux de l'enfant définis dans la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE). Dans une société démocratique, tous les citoyens ont le droit de participer et de s'exprimer librement, y compris les enfants.

Ils ont le droit de penser, de croire ce qu'ils veulent et d'exprimer leurs opinions dans le respect d'autrui. Ils ont le droit d'être écoutés, lorsque les adultes prennent des décisions qui les concernent. Il faut leur donner une information adaptée à leur âge, fiable et qui ne les blesse pas. Dans de nombreuses régions du monde, la parole des enfants est encore trop souvent ignorée.

Quelle est l'action de l'Unicef en faveur de ce droit ?

Le Programme de la jeunesse des Nations unies encourage les États membres à inclure des jeunes délégués

dans les réunions officielles. La participation des jeunes renforce leur engagement et leur compréhension des droits humains et de la démocratie.

En mai 2002, l'Assemblée générale des Nations unies a tenu à New York une session extraordinaire consacrée aux enfants : 400 jeunes venus de 100 pays différents y ont participé. Cette session a abouti à l'adoption officielle par 180 pays du document final « Un monde digne des enfants ». Celui-ci traçait les grandes lignes des promesses et obligations à respecter pour garantir le respect des droits des enfants et des jeunes.

En juillet 2009, le « Junior 8 » a rassemblé 53 jeunes du monde entier pour formuler des recommandations aux leaders du G8.

Des publications, des émissions de télévision et des sites internet ont vu le jour pour mieux informer les enfants. L'Unicef offre un espace d'impression et d'information aux jeunes du monde entier : unicef.org/la-voix-des-jeunes.

En France, les jeunes de 15 à 18 ans peuvent devenir Jeunes ambassadeurs de l'Unicef. Ils militent activement pour les droits de l'enfant dans les lycées, les villes...

Le 12 août 2010, l'ONU a lancé l'Année Internationale de la jeunesse. Elle est placée sous le thème du dialogue et de la compréhension mutuelle et vise à promouvoir les idéaux de paix, de respect des droits de l'Homme et de solidarité entre les générations, les cultures, les religions et les civilisations.

Quelle est la problématique en France ?

- Les Conseils municipaux d'enfants et de jeunes : il y en a 1 800 d'après l'Anacej (Association nationale de conseils municipaux d'enfants et de jeunes). C'est un moyen pour les jeunes de découvrir, de participer, de s'exprimer et d'agir dans la cité. Cela permet aux enfants de 9 à 12 ans de devenir une force de proposition et d'agir sur la ville.
- Le Parlement des enfants : créé à l'initiative de l'Assemblée nationale depuis 1994. Les élèves de CM2 sont invités à rédiger une proposition de loi, avec l'aide de leur enseignant, après une discussion qui leur apprendra ce qu'est le débat démocratique. Les élèves sélectionnés se réunissent ensuite à l'Assemblée nationale, comme les députés et votent pour une des propositions de loi présentées.
- Les Conseils de coopératives scolaires sont aussi, pour les enfants, l'occasion de choisir démocratiquement ce qui leur semble meilleur pour eux dans le cadre des activités et des achats d'une classe.
- On trouve des Clubs Unicef jeunes dans les coll. ges. Là, les enfants peuvent réfléchir ensemble à ce qu'est la solidarité internationale.
- L'Unicef est partenaire de la semaine de la presse et des médias dans l'école. Les enfants apprennent à bien s'informer et à comprendre comment fonctionnent les



médias et ils peuvent aussi acquérir un esprit critique face à l'information.

- Les juges aux affaires familiales consultent les enfants sur leurs désirs lors de la séparation et du divorce de leurs parents. Mais leurs désirs ne sont pas toujours entendus. On peut donc dire que la participation des enfants existe, en France. Il est cependant nécessaire de prolonger l'action pour qu'elle soit étendue et complètement entrée dans nos coutumes.

1 Introduction

- Introduisez le thème du dossier. Initiez un débat en partant d'une question. Exemples :
- Un enfant peut-il proposer une idée pour améliorer la vie de l'école ? Un enfant peut-il expliquer au juge aux affaires familiales pourquoi il préfère vivre chez un de ses parents lorsque ceux-ci divorcent ? Un enfant peut-il proposer une loi pour son pays ?
- Choisir cette question en fonction de l'âge des élèves. Désignez un « maître de la parole », laissez les élèves argumenter. Le débat ne doit pas dépasser 10 minutes. Proposez ensuite de regarder un extrait de vidéo en précisant qu'ils y trouveront des indices pour répondre à la question.

2 Découverte

DOCUMENT 1

- Projetez l'extrait du film « Des droits pour tous les enfants », Unicef (minutes 335 à 400). Incitez les élèves à l'écoute attentive ou à la prise de notes.

3 Problématique 1

- Qu'est-ce que le droit à la participation et comment l'Unicef agit-il en faveur de ce droit ?
- À l'issue du film, posez la question suivante : « Qu'est-ce que le droit à la participation ? ». Demandez aux élèves comment, d'après eux, ils peuvent participer à la vie locale ou nationale. Listez leurs réponses au tableau.
- Proposez le document 2 et faites-le lire et commenter par les élèves. Demandez ensuite à quelques élèves de lire le document 5. Expliquez les mots incompris et apportez les précisions nécessaires.

4 Application Exercice 1

DOCUMENTS 2, 3, 4 ET 5

- **1/ Travail individuel** : copier sans faute est une des compétences du socle commun. Cet exercice leur permettra de bien comprendre ce qu'est le droit à la participation.
- **2/ Proposez aux élèves de travailler en binômes.** Ils reliront le témoignage de Pauline et répondront aux questions de compréhension.
- **3/ Organisez la classe en groupes de 3 ou 4 élèves** et demandez-leur de proposer une idée qui favoriserait la participation des enfants à la vie de leur commune. Cet exercice leur donne l'occasion de débattre, d'apprendre à écouter l'autre. Ils devront se répartir les tâches : secrétaire, vérificateur de l'orthographe dans le dictionnaire...

Vous pourriez également inviter le maire ou un de ses adjoints dans la classe et les élèves pourraient présenter leurs idées.

Cycle 2

- **1/ Travail individuel** : copier sans faute est une des compétences du socle commun. Cet exercice leur permettra de bien comprendre ce qu'est le droit à la participation. Pour les élèves les plus jeunes, vous pouvez choisir un extrait seulement.
- **2/ Travail individuel** : les élèves peuvent consulter le dictionnaire si cela les rassure mais vous demanderez qu'ils rédigent une réponse avec leurs propres mots. Le but n'est pas de copier une définition mais d'en donner une.
- **3/ Travail en binômes** : faites relire le texte à voix haute par quelques élèves. Assurez-vous qu'il ne reste pas d'incompréhension. Demandez ensuite de cocher la réponse exacte. Les élèves peuvent consulter le texte pour faire l'exercice.

5 Correction

Cycle 3

- **2/ Interrogez un élève** qui proposera sa réponse. Les autres élèves peuvent compléter. Écrivez au tableau une phrase pour chaque question pour permettre aux élèves qui se sont trompés de corriger. Puis, faites lire le résumé à voix haute par quelques élèves.
- **3/ Chaque groupe choisit un rapporteur** qui présente son idée à la classe. Notez ces idées au tableau. Vous pouvez ensuite organiser un débat. Choisissez un « maître de la parole » qui distribuera la parole aux élèves qui le demandent. Lors de ce débat, les élèves argumenteront pour convaincre leurs camarades. À l'issue du débat, organisez un vote. L'idée ainsi retenue pourra être proposée à un représentant de la municipalité si le maire accepte le principe.

Cycle 2

- **2/ Demandez aux élèves de lire leurs définitions.** Choisissez les plus pertinentes pour les écrire au tableau. Les élèves pourront les recopier s'ils n'avaient pas compris le sens des expressions.
- **3/ Correction orale** d'après les réponses que les élèves fournissent. Demandez-leur de lire le passage dans lequel ils ont trouvé la réponse. Puis, faites lire le résumé à voix haute par quelques élèves.

6 Synthèse

Dans une société démocratique, tous les citoyens ont le droit de s'exprimer dans le respect d'autrui et d'être écoutés, y compris les enfants. Le droit à la participation est l'un des droits fondamentaux des enfants définis dans la CIDE. Les Etats qui ont ratifié la CIDE doivent veiller à ce que ce droit soit respecté. Pour cela, il faut leur donner l'information adaptée à leur âge, les écouter et les associer aux prises de décisions à la maison, à l'école, au village, dans leur quartier... Dans de nombreuses régions du monde, la parole des enfants est encore trop souvent ignorée.

L'action de l'Unicef : faire de la participation et de l'expression des jeunes une de ses priorités. Des espaces de libre expression leur sont réservés comme par exemple le site : « la voix des jeunes » : <http://www.unicef.org/voy/french/> ou l'espace jeunes de l'Unicef France : <http://jeunes.unicef.fr/>



7 Problématique 2

DOCUMENT 6

- Quelle est la problématique du droit à la participation en France ?
- Organisez un débat sur le thème « avez-vous l'occasion de participer à la vie locale ou nationale ? » Demandez à un enfant de jouer le rôle de maître de la parole : il la distribue aux élèves qui le souhaitent et lève le doigt. C'est l'occasion de rappeler les règles qui régissent toute discussion : écoute mutuelle, respect...
- À l'issue du débat, faites **lire à voix haute le document 6** par quelques élèves. Les élèves découvriront peut-être l'opération si l'école n'y participe pas.

8 Application Exercice 2

- 1/Travail individuel : les élèves répondent à des questions de compréhension de lecture qui leur permettent de découvrir le dispositif. Insistez sur la nécessité de répondre par des phrases correctement structurées.
- 2/ Faites lire le texte à voix haute, puis constituez des binômes. Les élèves doivent établir une comparaison entre les dispositifs du Parlement des enfants et du Conseil municipal des jeunes, cela demande d'analyser les différentes informations. Ils rempliront le tableau après discussion et concertation.

Cycle 2

- 1/Travail individuel : les élèves répondront aux questions de compréhension du texte lu. Il est important qu'ils répondent par des phrases complètes correctement structurées.
- 2/ Constituez des groupes de 3 ou 4 élèves. Ils vont devoir réfléchir ensemble, analyser la situation de l'école et proposer une idée d'article de règlement qui permettrait d'améliorer leur vie quotidienne. Passez de groupe en groupe pour les aider à amorcer la réflexion ou relancer le débat. À l'issue de cette réflexion, les élèves doivent rédiger un texte qui expose leur idée.

9 Synthèse

Il existe de nombreuses initiatives d'éducation et de participation des jeunes comme le Parlement des enfants, les Conseils municipaux des jeunes. Il existe 1800 Conseils municipaux d'enfants et de jeunes (d'après l'Anacej). L'Unicef France propose deux programmes d'engagement pour tous les jeunes qui souhaitent s'impliquer : les « Clubs Unicef jeunes » pour les collégiens et les « Jeunes ambassadeurs » pour les lycéens. Pour pouvoir participer efficacement, les enfants doivent être bien informés. L'Unicef France leur donne un espace d'expression sur son site internet : <http://jeunes.unicef.fr/>

Cycle 3



© Unicef France / Scarlatine



Le droit à la participation



Exercice 1

1 Recopie dans le document 2 l'extrait de la CIDE qui explique ce qu'est le droit à la participation.

2 Lis le témoignage de Pauline dans le document 5, puis réponds aux questions suivantes.

Qu'est-ce que le Sommet du Junior 8 ?

Quel pays Pauline représentait-elle ?

D'où les participants au J8 de 2009 venaient-ils ?

Quels sont les sujets qui ont été abordés ?

Quel est le but de ce sommet ?

3 Observe les documents 3 et 4, ces enfants s'expriment devant une assemblée d'adultes. Et toi, que dirais-tu au représentant de ta commune s'il te donnait la parole ? Avec ton groupe, écris un texte d'une dizaine de lignes pour exprimer une idée qui favoriserait la participation des enfants et des jeunes dans ta ville.



4 Recopie dans le document 2 l'extrait de la CIDE qui explique ce qu'est le droit à la participation.

5 Explique les expressions soulignées. Tu peux t'aider du document 2 dans lequel elles se trouvent.
Donner aux enfants un rôle actif dans la vie sociale et politique.

Ils ont des idées et des intuitions qui enrichissent la compréhension de leurs aspirations par les adultes.

6 Lis le document 5, puis mets une croix dans la colonne qui convient.

Pauline Bossavie est française.	V – F
Le sommet du Junior 8 de 2009 a eu lieu à New York.	V – F
Le G8 est la réunion annuelle des dirigeants des 8 pays les plus riches du monde.	V – F
En 2009, le Mexique n'a pas pu envoyer de représentants au J8.	V – F
Les jeunes du J8 débattent des mêmes sujets que les adultes du G8.	V – F
Un des sujets du G8 de 2009 était le réchauffement climatique.	V – F
Les représentants du J8 réfléchissent aux conséquences des sujets étudiés sur la vie des enfants.	V – F
Les jeunes du J8 ne peuvent pas donner leur avis aux chefs d'Etat du G8.	V – F
Il y avait une dizaine de représentants des jeunes au J8 de 2009.	V – F
C'est l'Unicef qui organise le J8 avec la présidence du G8.	V – F



Exercice 2

Cycle
3**1** Réponds aux questions suivantes à l'aide du document 6.

En quelle classe les enfants qui peuvent participer au Parlement des enfants sont-ils ?

Que découvrent-ils dans cette opération ?

Qui les aide à rédiger un projet de loi ?

À quel endroit pourront-ils présenter le résultat de leur travail ?

Dans quelle matière auront-ils progressé à l'issue de leur travail ?

2 Tu vas lire le texte suivant puis tu complèteras le tableau pour montrer les différences entre le Parlement des enfants et les Conseils municipaux. Utilise aussi le document 5.

Les Conseils municipaux d'enfants et de jeunes : il y en a 1800 d'après l'Anacej (Association nationale de conseils municipaux d'enfants et de jeunes). Il s'agit d'une initiative de **concertation** avec la jeunesse au plan local. C'est un moyen pour les jeunes de découvrir, de participer, de s'exprimer et d'agir dans la cité. Cela permet aux enfants de 9 à 12 ans de devenir une force de proposition et d'agir sur la ville. Leurs idées peuvent être retenues pour améliorer la vie quotidienne, les loisirs...

	Conseils municipaux	Parlement des enfants
Nombre		
Concertation au plan...		
Permet d'agir dans...		
Âge des participants		
Permet de proposer...		

Cycle
2**3** Réponds aux questions suivantes en t'aidant du document 6.

Qui a eu l'idée du Parlement des enfants ?

À quels écoliers cette initiative s'adresse-t-elle ?

Que leur propose-t-on de rédiger ?

Qui va les aider à faire ce travail ?



4 Réfléchis avec tes camarades et propose, toi aussi, une idée qui pourrait améliorer la vie quotidienne des enfants de ton école.

VOCABULAIRE

Les aspirations : les souhaits, les envies.

Un défi : quelque chose qui est difficile à réussir, une épreuve à surmonter.

L'impact : les effets qui sont produits sur quelque chose, les conséquences ; dans ce texte, ce sont les conséquences que ces événements produisent sur la vie des enfants.

La concertation : préparation d'un projet à plusieurs, discussion pour se mettre d'accord.

L'éducation civique : l'éducation du citoyen, connaître ses droits et ses devoirs, savoir comment fonctionne le pays.

Un débat démocratique : un débat dans lequel chacun peut exprimer ses opinions, ses idées dans le respect des autres.

Un législateur : une personne qui établit les lois.

RETIENS BIEN !

Le droit à la participation est l'un des droits fondamentaux des enfants définis dans la CIDE. Pourtant, la parole des enfants est encore trop souvent ignorée. Des enfants représentent leurs pays au sommet Junior 8, réfléchissent aux mêmes sujets que les adultes et donnent leur avis aux participants du G8.

En France, les enfants ont des occasions d'exprimer leurs opinions : représentants au J8, Parlement des enfants, Conseils municipaux de jeunes... Ils peuvent aussi exprimer leurs souhaits auprès du juge aux affaires familiales lors de la séparation de leurs parents.

L'Unicef France est à l'origine de nombreuses initiatives en faveur du droit à la participation : Clubs Unicef jeunes dans les collèges, information sur son site internet, Semaine de la presse et des médias à l'école.

Le droit à la participation



DOCUMENT 1
« Des droits pour chaque enfant du monde »
[Lien Internet](#)



© UNICEF Rotner



DOCUMENT 2
Exposition pour les 20 ans de la Convention internationale des droits de l'enfant.



DOCUMENT 3
Exposition photos



DOCUMENT 4
Exposition photos



DOCUMENT 5
Témoignage de Pauline



DOCUMENT 6
La participation des jeunes en France

Document 2

Exposition pour les 20 ans de la Convention internationale des droits de l'enfant.

«L'enfant a droit à la liberté d'expression et d'association, sans considération de frontières, sous forme orale, écrite, imprimée, ou artistique. L'état garantit à l'enfant, le droit d'exprimer librement son opinion et lui reconnaît le droit à la liberté d'association et de réunion.»
Articles 12, 13, 15
Convention internationale des droits de l'enfant

UNISSONS-NOUS!
Pour considérer les enfants et les jeunes comme des personnes à part entière, des individus que les adultes doivent consulter avant de prendre des décisions les concernant. Les enfants et les jeunes sont, eux aussi, des acteurs de leur vie.

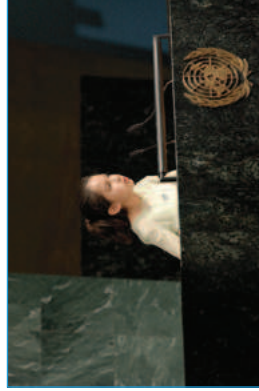


Le droit à la participation

DOCUMENTS PROPOSÉS / FICHE 8

Document 3

Une fillette qui s'exprime à l'ONU.



© Unicef / MARKISTZ

Document 4

Un garçon qui s'exprime au micro.



© Unicef / PIRZZI

Document 6

La participation des jeunes en France

Il existe de nombreuses initiatives d'éducation et de participation des jeunes comme le **Parlement des enfants**, les **Conseils municipaux des jeunes**. Il existe 1800 **Conseils municipaux d'enfants et de jeunes** (d'après l'Anacej).

© UNICEF France

Le Parlement des enfants

Le Parlement des enfants est une initiative intéressante en matière de droit à la participation des enfants. Cette manifestation est organisée chaque année depuis 1994, en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale et l'Assemblée nationale. Il s'agit d'offrir aux élèves de CM2 une leçon d'éducation civique « grandeur nature », en leur proposant de découvrir la fonction de **législateur** et de l'exercer le temps d'un Parlement des enfants. Ils sont, à cet effet, invités à rédiger, sous la conduite de leurs instituteurs qui les accompagnent dans cette réflexion, une proposition de loi, au terme d'une discussion qui doit leur apprendre ce qu'est le débat démocratique.

Document 5

Pauline Bossavie, J8 2009, Cour de cassation de Paris, le 20 novembre 2009

Le Sommet du Junior 8, le « J8 », est un événement pour les jeunes lié au Sommet du G8 (réunion annuelle des dirigeants du Groupe des 8 pays qui figurent parmi les plus puissants et les plus riches du monde) et organisé conjointement par l'Unicef et la présidence du G8.

Le Junior 8 permet aux jeunes participants de partager leurs opinions avec d'autres jeunes du monde entier, membres de la communauté internationale, et avec les leaders du G8. En juillet 2009, le Junior 8 a rassemblé 53 jeunes du monde entier pour formuler des recommandations présentées aux leaders du G8.

« Cet été j'ai participé à un sommet en parallèle du G8, appelé le J8 ou Junior 8 organisé par l'Unicef. Le but de ce sommet est de **donner la parole aux jeunes des pays du G8 mais aussi aux jeunes des pays non-membres dont, pour 2009 : le Brésil, l'Afrique du sud, le Mexique, l'Inde et la Chine**. Les sujets abordés lors de ce sommet sont les mêmes que ceux du G8, mais ciblés sur **l'impact de ces phénomènes sur les enfants**. J'ai eu la chance de faire partie des **4 jeunes sélectionnés pour représenter la France**. **J'ai donc pu m'exprimer, au nom des jeunes français sur ces différents sujets : changement climatique, Afrique et développement, crise financière, VIH-sida [...].** »

© UNICEF France

Le Conseil municipal d'enfants et de jeunes

Il s'agit d'une initiative de **concertation** avec la jeunesse au plan local. C'est un moyen pour les Jeunes de s'exprimer, de découvrir, de participer et d'agir dans la cité! Le CMJ permet aux 9-12 ans de devenir une force de proposition et d'agir sur leur ville.